



Quelle Trame Verte et Bleue dans le Pays de Châlons-en-Champagne ?

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DU PAYS DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE



Commission 3 : La contribution du pays aux enjeux
du développement durable

ÉDITORIAL



Après une première année d'activité consacrée en 2012 aux circuits courts alimentaires de proximité, la 3^{ème} commission du Conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne, chargée du développement durable, s'est intéressée à l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement à savoir **la mise en place d'une trame verte et bleue**.

Cet outil d'aménagement du territoire, décliné aux échelles nationale, régionale et locale vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'infrastructures naturelles permettant aux espèces animales et végétales de survivre dans un environnement de plus en plus fragmenté limitant les possibilités pour les espèces de prospérer. La trame verte et bleue contribue aussi à pérenniser les services rendus par la nature en termes de préservation des ressources, de régulation du climat, de production alimentaire et plus largement de tout ce qui fait la qualité du cadre de vie (bénéfices culturels, esthétiques, récréatifs...). La trame verte et bleue est donc bien un outil de développement durable tourné vers l'avenir et la satisfaction des besoins des générations futures.

C'est donc au regard de cette valeur d'intérêt général de la trame verte et bleue que le Syndicat mixte du Pays de Châlons-en-Champagne, engagé dans l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale, a missionné la 3^{ème} commission du Conseil de développement **pour nourrir une réflexion tous azimuts avec l'ensemble des acteurs concernés par l'enjeu majeur de la biodiversité**.

En tant que laboratoire d'idées et force de proposition au service des élus du Syndicat mixte du Pays de Châlons-en-Champagne, la commission a reconduit la méthode de travail mise en place en 2012. Compte tenu de la diversité des acteurs, l'objectif était de recueillir l'ensemble des points de vue, de permettre à chacun de s'exprimer et de dégager des propositions d'actions concrètes. Les échanges entre les membres permanents et les experts qui sont intervenus ont toujours été fructueux et ont permis de définir un projet de trame verte et bleue qui pourra trouver des traductions dans le futur SCoT et surtout susciter une dynamique locale auprès des acteurs de terrain sans lesquels rien ne serait possible. **Expliquer et convaincre ont donc été les maîtres mots de ce travail sur lequel beaucoup reste à faire sur un temps long pour conserver et même stimuler la biodiversité**.

Au nom des membres de la commission, j'espère que la lecture de ce rapport permettra de mieux connaître l'environnement naturel du Pays de Châlons et de prendre conscience des apports concrets qui peuvent être envisagés et décidés par tout un chacun pour contribuer à freiner l'érosion de la biodiversité.

Au moment de clore cette deuxième saisine, mes remerciements les plus vifs et les plus chaleureux s'adressent :

- aux membres de la commission pour leur engagement et aux nombreux acteurs locaux et intervenants techniques qui ont bien voulu partager leurs connaissances et leur enthousiasme pour la thématique lors de nos réunions ;
- au Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons-en-Champagne pour l'opportunité qu'il a su donner à la société civile de pouvoir contribuer à l'objectif de protéger durablement les ressources naturelles du Pays de Châlons ;
- à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne pour le soutien technique essentiel apporté à la commission.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Jean-Claude HORY,
Président de la 3^{ème} commission
du Conseil de développement

SOMMAIRE

Introduction.....	7
♦ Saisine du Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons-en-Champagne.....	7
♦ La notion de trame verte et bleue	7
♦ Une démarche pour lutter contre la perte de biodiversité.....	8
♦ Les composantes de la trame verte et bleue	8
♦ La mise en œuvre de la trame verte et bleue	10
 I. Eléments de contexte et de définition de la trame verte et bleue du Pays de Châlons-en-Champagne.....	 13
♦ Présentation générale du Pays de Châlons-en-Champagne	13
♦ Méthodologie d'élaboration de la trame verte et bleue du Pays de Châlons-en-Champagne	14
 II. Etat des lieux des actions en faveur de la trame verte et bleue	 18
♦ Activité de la commission.....	18
♦ Méthodologie utilisée	18
♦ Inventaire des actions.....	19
♦ Synthèse des travaux de la commission	20
a) Les principes fondateurs retenus par la commission.....	20
b) Les débats par types de milieux	20
♦ Bilan des forces et des faiblesses	26
 III. Plan d'actions	 26
♦ Une approche par sous-réseaux	26
♦ Plan d'actions synthétique	27
♦ Fiches action détaillées.....	38
 IV. Bibliographie	 45
 V. Annexes.....	 45

Introduction

♦ Saisine du Syndicat mixte du SCoT & du Pays de Châlons-en-Champagne

Le Syndicat mixte a confié à la 3^{ème} commission du Conseil de développement en charge du développement durable (saisine en date du 07 Mars 2013) le soin de mener une réflexion sur **le développement d'une "trame verte et bleue" opérationnelle à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne.**

♦ La notion Trame Verte et Bleue

Le concept de trame verte et bleue est un concept multiforme issu des théories de l'écologie du paysage¹ et de la biogéographie insulaire² qui a été assimilé par les sciences politiques et sociales car il constitue un compromis, selon les logiques du développement durable, entre l'évolution de nos modes de vie et notre volonté d'agir face aux menaces pesant sur le bien-être et la pérennité de l'espèce humaine.

En France, la trame verte et bleue désigne officiellement un outil de préservation et de restauration d'un réseau écologique fonctionnel et de maintien de la biodiversité consacré par les lois Grenelle 1 et 2 (la trame verte et bleue est inscrite dans le code de l'environnement et dans le code de l'urbanisme). Il s'agit d'une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... c'est-à-dire assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique.

Cet outil de préservation de la biodiversité s'articule avec l'ensemble des autres dispositifs de préservation de l'environnement (stratégie de création des aires protégées, parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, sites Natura 2000, parcs naturels régionaux, plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, etc.) encadrés par la stratégie nationale de biodiversité 2011-2020.

En complément de ces outils essentiellement fondés sur la connaissance et la protection d'espèces et d'espaces remarquables, **la trame verte et bleue permet de franchir un nouveau pas en prenant en compte le fonctionnement écologique des espaces et des espèces dans l'aménagement du territoire et en s'appuyant sur la biodiversité ordinaire.** L'exposé des motifs de la loi précise et reconnaît que *"les avancées scientifiques en matière de biologie de la conservation démontrent les limites et les insuffisances des politiques traditionnelles de création d'espaces protégés (quel que soit leur statut juridique), focalisées sur des espèces ou des habitats remarquables"*.

Le législateur y explique qu'*"il est désormais indispensable de raisonner en termes de maillage et de fonctionnalité des écosystèmes à une très large échelle spatiale, intégrant d'une part la mobilité des espèces et dans une moindre mesure des écosystèmes, mais aussi la biodiversité ordinaire"*.

La loi s'inscrit également dans la déclinaison nationale d'objectifs internationaux et notamment la stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et des paysages de 1996 qui a pour objectif la mise en place d'un réseau écologique paneuropéen constitué de zones noyaux, de corridors, de zones à restaurer et de zones tampons.

Lors des travaux du Grenelle de l'environnement, le Comité Opérationnel trame verte et bleue avait défini **7 objectifs prioritaires** :

1. Réduire la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces ;

¹ Cette discipline permet de saisir les impacts des activités humaines sur les territoires et de conceptualiser les impacts notamment selon le modèle **matrice** (forestière, agricole, urbaine) - **tâche** (ex : un village) - **corridor** (haie, route). Ce modèle permet notamment d'exprimer la perméabilité du milieu ou de la matrice aux espèces.

² Les parcelles de territoire peuvent être assimilées à des îles. Plus la superficie de l'habitat est grande et plus il est apte à accueillir un nombre élevé d'espèces. Par ailleurs, plus une parcelle est éloignée des autres et plus le risque d'extinction des espèces est important. Dans un milieu fragmenté, la survie d'une espèce ne dépend pas seulement de la richesse d'un fragment isolé mais plutôt de la dynamique de connexion et d'échanges d'individus entre plusieurs parcelles.

2. Identifier, cartographier et relier par des corridors écologiques les espaces importants pour la préservation de la biodiversité ;
3. Atteindre ou conserver le "bon état écologique" ou le "bon potentiel" des eaux de surface ;
4. Prendre en compte la biologie des espèces migratrices ;
5. Permettre et faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces sauvages ;
6. Améliorer la qualité et la diversité des paysages ;
7. Permettre et faciliter le déplacement des "aires de répartition" des espèces sauvages et des habitats naturels, face au changement climatique.

La trame verte et bleue a donc une double fonctionnalité :

- écologique car elle contribue au maintien du vivant en favorisant le déplacement, le repos, le nourrissage et la reproduction des espèces animales et végétales,
- spatiale et paysagère en participant à l'organisation et au fonctionnement des espaces naturels et humains.

♦ **Une démarche pour lutter contre la perte de biodiversité**

La biodiversité désigne l'ensemble des milieux naturels (prairies, forêts...) et des formes de vie existantes sur terre (plantes, animaux, champignons, bactéries...), mais aussi toutes les relations et interactions qui existent d'une part entre ces organismes vivants, et d'autre part entre eux et leurs milieux de vie.

La biodiversité est essentielle à notre qualité de vie, elle fournit :

- des biens : l'oxygène, la nourriture, les médicaments, de nombreuses matières premières comme le charbon, le pétrole, le bois, la laine, le coton...
- des services : 70 % des productions agricoles (arbres fruitiers, légumes, épices...) dépendent de la pollinisation par les insectes, prévention des crues et inondations par les zones humides, etc.

La biodiversité est partout, on la trouve dans les milieux naturels exceptionnels, mais elle nous entoure aussi au quotidien, au fond du jardin, dans les champs, les parcs, au bord des routes. **La trame verte et bleue s'intéresse à toutes ces dimensions de la biodiversité.**

La trame verte et bleue participe à la préservation de la biodiversité en facilitant la circulation des animaux et la dissémination des végétaux et en permettant le bon fonctionnement des milieux naturels.

La biodiversité est un capital naturel menacé :

- les scientifiques nous alertent sur le fait que le rythme actuel d'extinction des espèces est de 100 à 1 000 fois supérieur à leur taux naturel de disparition dans le monde,
- 70 % des milieux naturels sont exploités au-delà de leurs capacités.

La perte de biodiversité est le résultat de **cinq causes principales**, liées aux activités humaines :

- la fragmentation et la destruction des milieux naturels : urbanisation croissante, culture intensive, infrastructures de transports...,
- l'exploitation non durable d'espèces sauvages : surpêche, déforestation...,
- les pollutions de l'eau, des sols et de l'air,
- l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (vison d'Amérique, buddleia, renouée du japon, jussie...),
- le changement climatique (qui peut s'ajouter aux autres causes ou les aggraver).

La trame verte et bleue a pour objectif de lutter contre la fragmentation des milieux naturels en préservant ou en reconstituant un réseau d'échanges naturels. **La connectivité des milieux est donc érigée en mesure de protection.**

♦ **Les composantes de la trame verte et bleue**

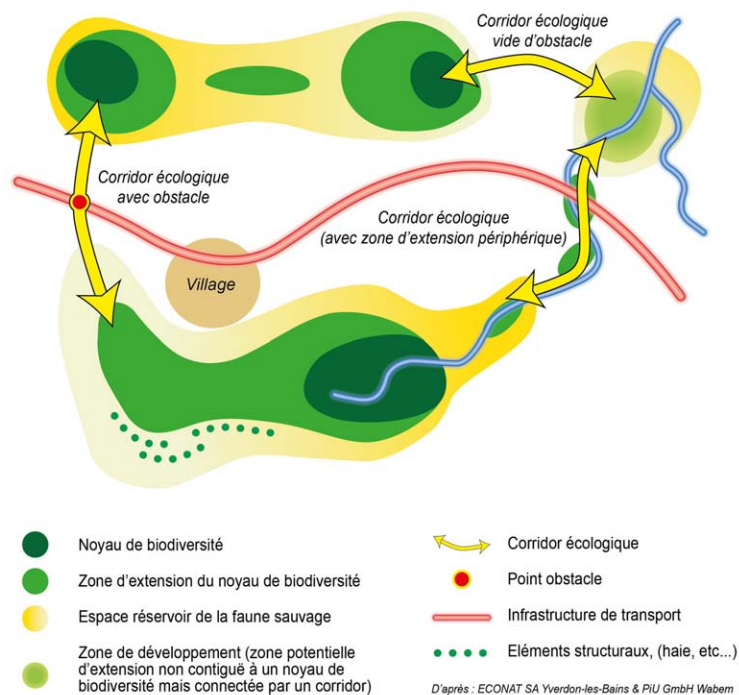
Le terme de trame est employé couramment en matière d'urbanisme pour décrire l'organisation des voies de circulation, la densité des constructions et le fonctionnement d'un tissu urbain. Cette notion de trame urbaine se rapporte au textile et à l'aspect maillé

des tissus. C'est sur cette notion de maillage et de connectivité que repose le concept de trame verte et bleue autour de plusieurs éléments : les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et les continuités écologiques.

Réservoirs de biodiversité : ce sont des zones vitales, riches en biodiversité, où les espèces peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie : reproduction, alimentation, abri... C'est à partir de ces réservoirs (ou zones nodales) que les individus des espèces présentes se dispersent.

Corridors écologiques : ce sont les voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité et qui permettent la migration et la dispersion des espèces. Il peut s'agir de structures linéaires (haies, bords de chemins, cours d'eau) ou en pas japonais (bosquets dans un champ, pont végétalisé sur une autoroute, ouverture dans un jardin clôturé).

□ Schéma représentant les éléments de base constituant un réseau écologique (Bennett, 1998)



Plus les corridors sont larges et continus et plus ils sont efficaces pour un maximum d'espèces. Cependant, de nombreuses espèces supportent des interruptions si la matrice environnante (la matrice est le milieu interstitiel peu ou pas optimal pour les espèces) n'est pas trop hostile. Les types de corridors seront différents selon les espèces et il faut donc considérer plusieurs types de corridors en définissant des sous-trames (forestières, de zones humides, de pelouses...).

Continuités écologiques : elles correspondent à l'ensemble des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques et des cours d'eau et canaux et désigne les éléments du maillage d'espaces ou de milieux constitutifs d'un réseau écologique. Ainsi, lorsqu'à l'échelle d'un territoire, on observe des connexions entre plusieurs continuités écologiques on peut alors parler de trame verte (si l'on considère les milieux naturels et semi-naturels terrestres : forêts, prairies) et bleue faisant référence au réseau aquatique et humide (fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides, mares...). Ces deux composantes forment un ensemble indissociable lorsqu'elles se retrouvent dans des zones d'interface (zones humides et végétation des bords des cours d'eau).

Deux composantes : selon les dispositions du code de l'environnement, la trame verte et bleue comprend une composante terrestre et une composante aquatique. Ces deux composantes forment un tout. Le rattachement de tel ou tel milieu à la composante terrestre, à la composante aquatique ou aux deux composantes de la trame verte et bleue est indifférent dès lors que le milieu considéré a été identifié comme élément du réseau écologique du territoire.

La composante terrestre comprend tout ou partie des espaces protégés au titre du code de l'environnement, les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité, les corridors écologiques constitués d'espaces naturels ou semi naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles et les surfaces en couvert végétal permanent. **Il est important de souligner que la trame verte et bleue ne cible pas uniquement la biodiversité "extraordinaire".**

La composante aquatique comprend les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux et tout ou partie des zones humides. Il n'y a pas ici de distinction entre réservoir de biodiversité et corridor. Ces milieux constituent à la fois des réservoirs et des corridors.

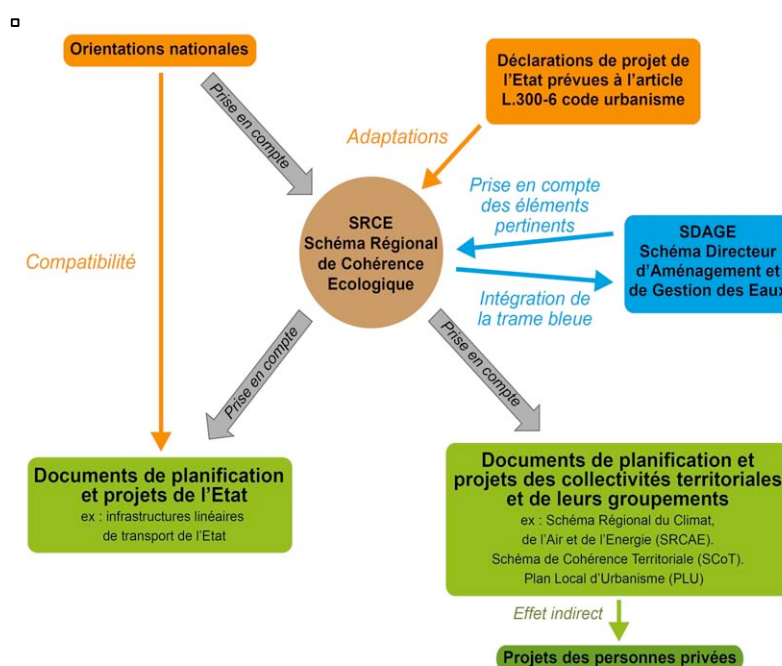
♦ La mise en œuvre de la trame verte et bleue

La trame verte et bleue doit permettre **d'appréhender chaque territoire dans une échelle plus large et d'identifier et favoriser la solidarité entre territoires**. Dix grandes lignes directrices sont définies pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue :

- elle contribue à stopper la perte de biodiversité et à restaurer et maintenir ses capacités d'évolution,
- elle est un outil d'aménagement durable des territoires,
- elle tient compte des activités humaines et intègre les enjeux socioéconomiques,
- elle se traduit dans les documents d'urbanisme,
- elle s'appuie sur des enjeux de cohérence nationale,
- elle implique une cohérence entre toutes les politiques publiques,
- elle respecte le principe de subsidiarité et repose sur une mobilisation de tous les outils et sur une maîtrise d'ouvrage adaptée,
- elle se traduit dans la gestion des infrastructures existantes et dans l'analyse des projets d'infrastructures,
- elle nécessite de mobiliser les connaissances et d'organiser le suivi et l'évaluation de sa mise en œuvre.

Une mise en œuvre qui repose sur l'emboîtement des échelles : la bonne articulation des niveaux d'intervention nationaux, régionaux et locaux est fondamentale pour garantir la pertinence de la démarche trame verte et bleue.

Trois niveaux territoriaux d'intervention ont été définis pour assurer un maillage du territoire national qui font intervenir des orientations nationales, des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et les documents de planification des collectivités locales.

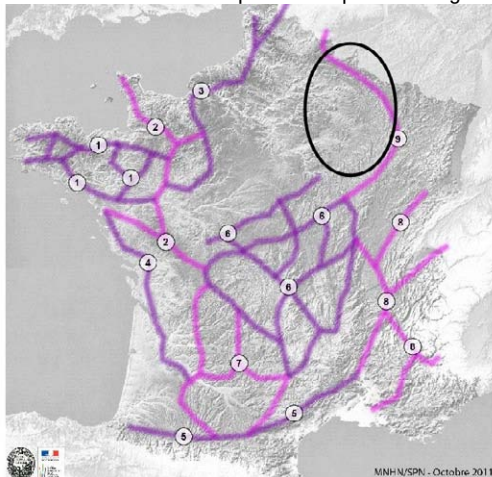


Le rapport hiérarchique entre ces différents niveaux est celui de la prise en compte soit le moins contraignant des 3 niveaux de la notion juridique "d'opposabilité" (les autres étant

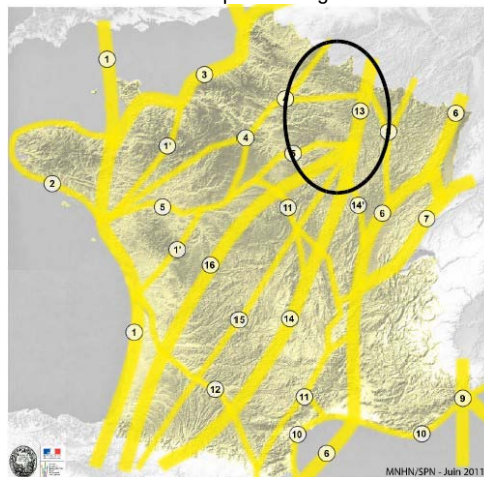
la compatibilité et la conformité). La prise en compte impose de ne pas s'écarter des orientations fondamentales sous réserve de dérogations motivées avec le cas échéant un contrôle approfondi du juge sur la dérogation.

- **Des orientations nationales** pour la préservation et la restauration des continuités écologiques (document-cadre adopté en application de l'article L.371-2 du Code de l'environnement). Ce document précise le cadre retenu pour approcher les continuités écologiques à diverses échelles spatiales, identifiant notamment les enjeux nationaux et transfrontaliers et précisant les grandes caractéristiques et les priorités. Les documents de planification et les projets relevant du niveau national, et notamment les grandes infrastructures linéaires de l'Etat, prennent en compte les orientations nationales.

Orientations nationales pour les espaces bocagers



Orientations nationales pour la migration des oiseaux



- **Des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE)** : ces schémas, soumis à enquête publique, prennent en compte les orientations nationales et sont élaborés conjointement par l'Etat et les régions en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

Le SRCE comporte, selon les dispositions du code de l'environnement :

- Un diagnostic du territoire régional et une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle régionale,
- Une présentation des continuités écologiques avec l'identification des réservoirs de biodiversité et des corridors,
- Un atlas cartographique (échelle 1/100 000^e),
- Un plan d'action stratégique,
- Un dispositif de suivi/évaluation,
- Un résumé non technique.

A l'échelle de la Champagne-Ardenne, la réflexion sur le SRCE a été engagée en décembre 2012 avec la perspective d'une finalisation du programme d'actions en juin 2014 et d'une clôture de la démarche au printemps 2015.

La démarche de co-élaboration Etat/Région s'est concrétisée via une instance de pilotage de 78 membres : le comité régional trame verte et bleue. Les travaux ont été validés par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Sept grands enjeux régionaux ont été identifiés dans le cadre des travaux du SRCE :

- Maintenir la diversité écologique régionale face à une simplification des milieux et des paysages. **Il s'agit d'un enjeu transversal** car la diversité de structures paysagères et d'occupation du sol est favorable à la vie d'un maximum d'espèces.
- Maintenir et assurer la diversité ainsi que la fonctionnalité des continuités aquatiques et des milieux humides,
- Favoriser une agriculture, une viticulture et une sylviculture diversifiées, supports de biodiversité et de continuités écologiques,

- Limiter la fragmentation par les infrastructures et assurer leur perméabilité,
- Développer un aménagement plus durable du territoire pour freiner l'artificialisation des sols et assurer la perméabilité des espaces urbains,
- Prendre en compte les continuités interrégionales et nationales,
- Assurer l'articulation du SRCE avec les démarches locales ainsi que sa déclinaison et son amélioration,

• **Des documents de planification et projets des collectivités territoriales et de leurs groupements** : les schémas de cohérence territoriale (SCoT) ainsi que les plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent prendre en compte les schémas régionaux de cohérence écologique. L'échelle d'analyse et d'actions sera ici beaucoup plus fine avec une cartographie dont l'échelle sera comprise entre le 1/25 000^e et le 1/5 000^e.

Au-delà des démarches de planification, la mise en œuvre de la trame verte et bleue s'appuie sur la participation de l'ensemble des acteurs, en ville comme à la campagne. Chacun peut contribuer à préserver et remettre en bon état des continuités écologiques et de nombreux acteurs font d'ores et déjà vivre la trame verte et bleue à différentes échelles : nationale, régionale, départementale, locale...

Ainsi, les départements qui pilotent la politique des espaces naturels sensibles (ENS) peuvent mener des projets de restauration des continuités écologiques. Les entreprises, les agriculteurs et les forestiers peuvent également jouer un rôle positif dans le maintien des continuités écologiques.

Enfin, le citoyen a les moyens d'agir à son niveau, dans son jardin (ouvertures dans les clôtures...), individuellement ou collectivement dans le cadre d'une association par exemple.

Le Pays de Châlons-en-Champagne réunit 90 communes regroupées dans 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre³. Ce vaste bassin de vie, de près de 100 000 habitants, représente presque un quart du département et s'étend sur 75 km du Nord au Sud et 45 km de l'Est à l'Ouest.

Ce territoire doit une grande partie de son unité géographique à la renommée de ses activités, notamment agricoles, et à sa situation centrale en Champagne crayeuse.

L'agriculture est une richesse fondamentale du territoire et représente une valorisation dominante de l'espace avec une surface agricole utile qui couvre près de 80 % de la superficie totale du pays. En comparaison, la surface agricole utile atteint 68 % dans le Département de la Marne, 62 % en Champagne-Ardenne et 53 % sur toute la France.



Le Pays de Châlons-en-Champagne présente une grande homogénéité notamment paysagère avec des spécificités liées aux activités et aux occupations humaines :

- un cœur d'agglomération dont l'influence administrative, économique, commerciale et culturelle s'exerce sur un vaste territoire.
- les villes de Mourmelon-le-Grand et Suippes, au Nord du territoire, qui accueillent deux grands camps militaires.
- **un axe vallée de Marne et un chevelu hydrographique peu développé**, d'intérêt environnemental et écologique fondamental autour desquels s'organise le développement des bourgs et villages concentrant une part importante d'habitants et d'activités (cf. carte d'occupation des sols, ci-après).
- **de vastes espaces agricoles induisant un très faible taux de boisement** (avoisinant les 6 %) et des espaces "naturels" relictuels essentiellement représentés par les savarts⁴ et pinèdes des camps militaires de Suippes et Mourmelon.

♦ Méthodologie d'élaboration de la trame verte et bleue du Pays de Châlons

Les diagnostics conduits en 2008 par le Syndicat mixte dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et par la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne dans le cadre du Grenelle Local de l'Environnement avaient mis en évidence l'intérêt de préserver et de valoriser les espaces naturels grâce à une trame verte et bleue maillant l'ensemble du Pays de Châlons.

L'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne (AUDC), maître d'œuvre des démarches de Pays et de schéma de cohérence territoriale, a engagé un travail de définition de la trame verte et bleue prenant en compte l'objectif central de renforcer l'attractivité du territoire.

Cet objectif est décliné selon 3 axes :

- Les fonctions biologiques de la trame et les services "gratuits" rendus par la nature (protection des sols, gestion du cycle de l'eau, épuration de l'air, régulation du climat, ...).
- Les fonctions paysagères qui contribuent à l'image culturelle et touristique et à la qualité du cadre de vie des habitants en affirmant l'image de "villages oasis" dans un environnement agricole ouvert dont l'originalité doit être mieux assumée.
- Les fonctions sociales qui permettent d'offrir aux visiteurs et aux habitants des lieux de promenade, d'échanges et de convivialité.

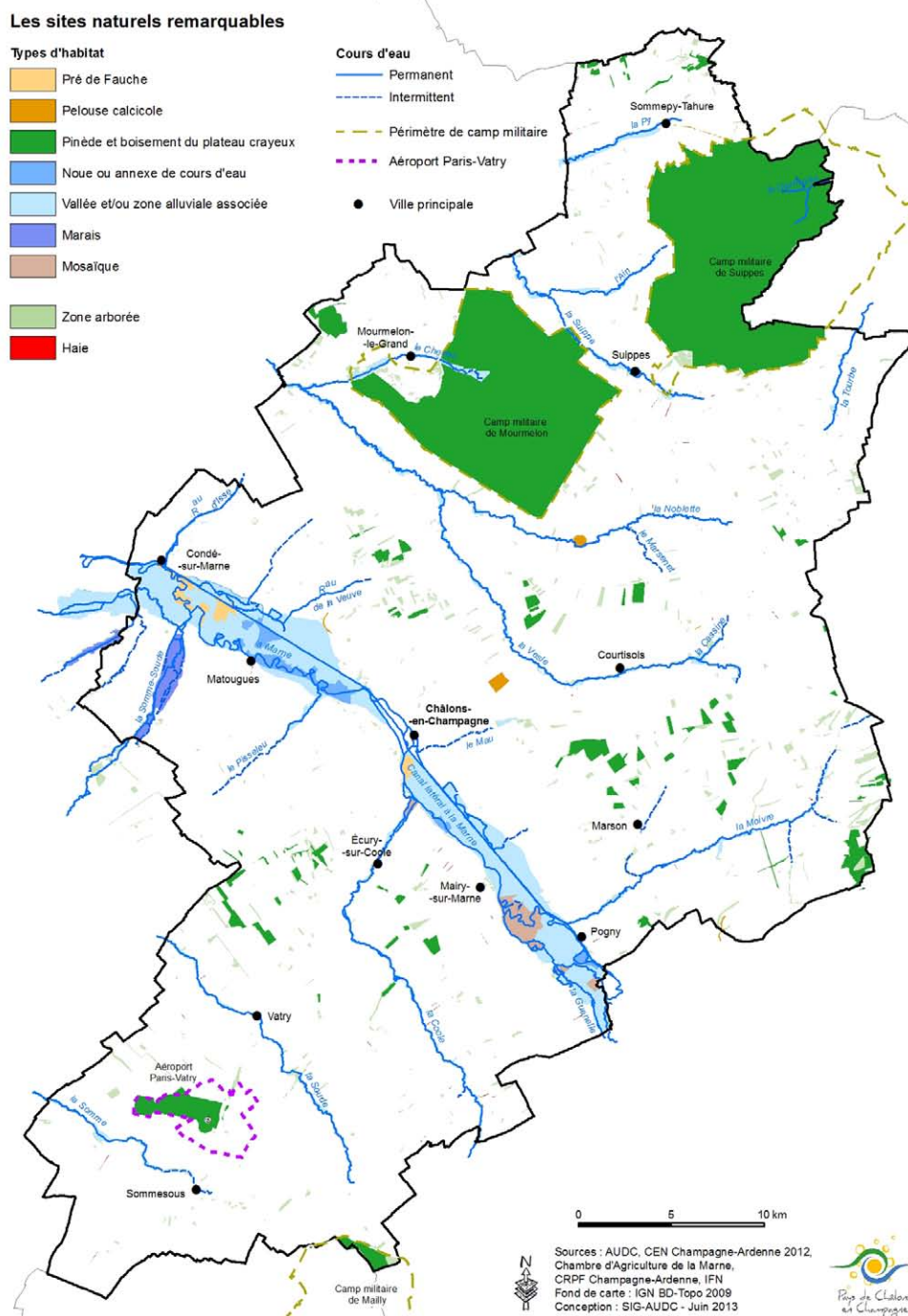
La définition du projet de trame verte et bleue du Pays de Châlons-en-Champagne a pris en compte **les acquis du schéma directeur de 1998** qui comportait déjà l'expression d'une armature verte comme vecteur de qualité écologique et paysagère :

- maintien de coupures vertes entre les communes notamment de la vallée de la Marne de façon à éviter tout phénomène d'urbanisation linéaire, à préserver les paysages, les milieux naturels et l'activité agricole,
- protection des espaces boisés au sein de l'espace agricole via une cartographie des boisements relictuels de plus de 4 ha,
- protection des zones humides,
- protection des grands alignements d'arbres le long des axes routiers,
- affirmation de la valeur des paysages ouverts de Champagne crayeuse.

Engagée dès 2009, la réflexion sur le projet de trame verte et bleue du Pays de Châlons-en-Champagne s'appuie sur :

- un "Atlas des sites naturels remarquables", réalisé par l'AUDC et le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) qui identifie les zones nodales/réservoirs de biodiversité,

⁴ Savarts : Pelouses calcicoles, anciens parcours extensifs de troupeaux de moutons, en Champagne-Ardenne.



- une cartographie de la trame verte et bleue et un rapport diagnostique qui identifient les continuités écologiques, corridors biologiques, éléments de fragmentation et points de conflits,
- un partenariat avec divers acteurs locaux (CENCA, Ligue Protectrice des Oiseaux, Muséum National d'Histoire Naturelle, Centre Régional de la Propriété Forestière pour la validation scientifique de la TVB et des éléments du diagnostic environnemental.

L'élaboration de la trame verte et bleue a été définie en se fondant sur les guides élaborés par l'Etat en 2009 dans le cadre des orientations nationales pour la préservation des continuités écologiques.

Ces guides définissent **deux approches possibles** :

- fonctionnelle avec une entrée "espèces",
- structurelle avec une entrée "paysage/habitat".

L'approche fonctionnelle s'appuie sur les déplacements d'espèces cibles et l'évaluation de la perméabilité des milieux. L'approche structurelle se fonde davantage sur les habitats⁵ et une analyse multicritères des milieux à intégrer dans la trame (état de conservation, superficie, niveau de fragmentation, proximité avec les réservoirs de biodiversité). Les spécificités du territoire, l'état des connaissances, les moyens disponibles et l'échelle du territoire concerné ont conduit à privilégier **l'approche structurelle** lors de l'élaboration de la trame verte et bleue du Pays de Châlons-en-Champagne.

Cette première réflexion avait permis de définir trois types de milieux :

- le réseau forestier en regroupant pinèdes et boisements du plateau crayeux,
- le réseau aquatique et les zones humides en regroupant vallées, zones alluviales associées, noues, annexes des cours d'eau et marais,
- le réseau prairial extensif en regroupant pelouses calcicoles, prés de fauche, landes et broussailles.

Les **83 sites** identifiés dans l'atlas des sites naturels remarquables ont été retenus comme zones nodales/réservoirs de biodiversité. Certains sites conservent sur de vastes étendues un cortège faunistique et floristique particulier et caractéristique d'un habitat (savarts, milieux des vallées alluviales). D'autres constituent des espaces de superficies plus restreintes qui permettent la dispersion de nombreuses espèces (milieux relais, corridors écologiques).

Un périmètre de diffusion autour des zones nodales a été défini sur la base du mode de dispersion général des taxons inféodés à chaque milieu.

Différents périmètres de diffusion ont donc été choisis :

- 50 m pour le réseau prairial extensif,
- 100 m pour le réseau aquatique et les zones humides,
- 200 m pour le réseau forestier.

Ces périmètres ont mis en évidence les proximités entre zones nodales. Suivant ces périmètres, les corridors écologiques existants ou potentiels ont été identifiés (cf. cartographie ci-après). Il peut s'agir de corridors fonctionnant par type de réseau ou des corridors mixtes pour les connexions entre habitats.

Les principaux éléments de fragmentation de la trame verte et bleue ont été identifiés :

- l'urbanisation,
- les aménagements agricoles,
- les infrastructures de transport et notamment les emprises grillagées de la ligne LGV Est et des autoroutes A. 4 et A. 26, ainsi que les routes nationales ou départementales les plus circulées qui isolent les populations à grande capacité de déplacements et compromettent le passage des espèces,
- certaines configurations de berges (notamment le canal latéral à la Marne) peuvent constituer des obstacles pour certaines espèces terrestres et ainsi former des éléments de fragmentation naturels,
- les ouvrages hydrauliques constituent également des obstacles pour les espèces aquatiques...

La superposition des cartographies des continuités écologiques et des éléments de fragmentation a permis d'identifier **147 points de conflits** représentant des discontinuités ponctuelles potentielles.

Le territoire du SCoT a connu, au cours de ces dernières décennies, une fragmentation de plus en plus prononcée de son espace naturel au profit des infrastructures de transport, de l'étalement urbain, etc., fragmentation qui n'a pas été sans conséquence sur la trame verte et bleue du territoire et sur la biodiversité.

L'enjeu réside donc pour les années à venir en un maintien et un renforcement des capacités de connexion des espaces entre eux.

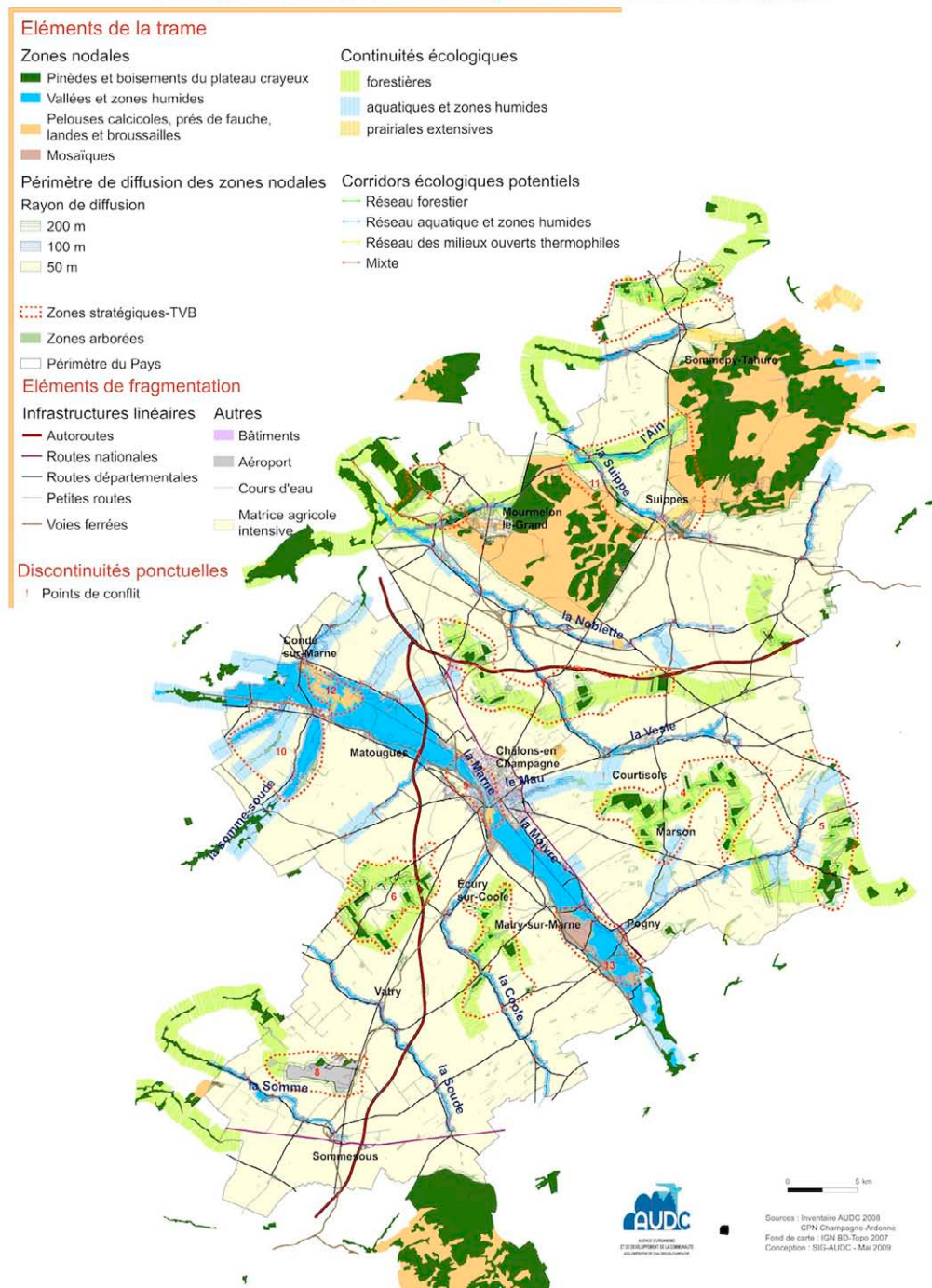
Face aux pressions qui s'exercent sur les milieux et les espèces, des mesures de protection réglementaires sont mises en place au niveau des sites majeurs.

⁵ En Europe, la directive Habitats Faune Flore (DHFF), définit la notion d'habitat naturel par "un espace homogène par ses conditions écologiques (compartiment stationnel avec ses conditions climatiques, son sol et matériau parental et leurs propriétés physico-chimiques), par sa végétation (herbacée, arbustive et arborescente), hébergeant une certaine faune, avec des espèces ayant tout ou partie de leurs diverses activités vitales sur cet espace".

Ainsi, les éléments constitutifs de la trame verte et bleue du pays sont :

- 83 zones nodales représentées par les sites inventoriés par l'Atlas des sites remarquables du pays et les acquis du schéma directeur de 1998.
- 3 types de continuités potentielles constituant 3 réseaux : forestier, aquatique et zones humides, prairial extensif.

La trame verte et bleue du Pays de Châlons-en-Champagne



- Les corridors entre les zones nodales, définis à partir des continuités écologiques de chaque réseau (cf. carte ci-dessous).

Enfin, **sept séries de préconisations par type de milieu ont été envisagées** : plaine agricole, infrastructures linéaires, réseau aquatique et zones humides, réseau forestier, réseau prairial extensif, zones urbanisées, "chez moi" (jardins des particuliers).

Au regard de l'état d'avancement du schéma régional de cohérence écologique de Champagne-Ardenne, les travaux et réflexions réalisés par l'Agence d'urbanisme ont servi de base de réflexion aux travaux de la commission.

II. Etat des lieux des actions en faveur de la trame verte et bleue

♦ Activité de la commission

La saisine s'est étendue d'avril à novembre 2013 et la commission s'est réunie à 8 reprises (les 9 et 25 avril, le 13 mai, les 4 et 24 juin, le 24 septembre, le 22 octobre et le 26 novembre) dont une visite de terrain organisée le 4 juin à Saint-Souplet-sur-Py destinée à concrétiser les premiers échanges sur la trame verte et bleue, à découvrir des expériences de confortement de cette trame et à recueillir des témoignages d'acteurs impliqués dans la démarche.

♦ Méthodologie utilisée

La trame verte et bleue du Pays de Châlons-en-Champagne vise à atteindre les objectifs suivants :

- Permettre la restauration, la préservation et la gestion des espaces naturels remarquables, assurer la fonctionnalité du réseau écologique du territoire en préservant et restaurant les corridors entre ces espaces.
- Contribuer à l'attractivité et au développement du territoire en termes de paysages, de cadre de vie et d'harmonie ville/campagne.

A ce titre, la question posée est la suivante : quelles actions mettre en œuvre afin de préserver et restaurer les continuités écologiques du Pays de Châlons ? Trois axes ont été pris en compte dans la réflexion :

- un axe "**réglementaire**" et sa déclinaison au travers de l'urbanisme planifié (schéma de cohérence territoriale et plan local d'urbanisme) ;
- un axe "**animation**", avec sa déclinaison opérationnelle en actions de restauration des corridors écologiques et de préservation des réservoirs de biodiversité ;
- un axe "**pédagogique**" avec sa déclinaison en projets d'inventaires, d'observatoires, d'échanges d'informations, de bonnes pratiques et de sensibilisation et éducation.

La méthodologie mise en place a permis de définir un travail en deux phases destinées à favoriser une démarche ascendante et un travail participatif faisant intervenir les membres permanents et des intervenants extérieurs experts des thématiques abordées :

- **une première phase d'inventaire des actions** devant servir de base de réflexion en complément du projet de trame verte et bleue étudié par l'agence d'urbanisme. Il s'agissait de repérer les acteurs susceptibles de mener des actions en faveur de la biodiversité et de la restauration de corridors écologiques (collectivités, agriculteurs, associations de protection de la nature, fédérations de chasseurs ou pêcheurs, ...) et de répertorier toutes les actions réalisées, en cours ou projetées. Il s'agissait également de repérer les acteurs "peu ou pas encore engagés" afin de réfléchir à la mise en place d'une future démarche de sensibilisation et d'incitation.
- **une seconde phase d'élaboration d'un plan d'actions** qui puisse répondre aux problématiques posées par le diagnostic.

La seconde phase (plan d'actions) a été établie sur la base des réflexions déjà engagées par l'agence d'urbanisme, des informations collectées au titre de l'inventaire et des échanges avec les acteurs engagés dans des actions en faveur de la biodiversité.

Ce plan d'actions a vocation à proposer des actions opérationnelles, à plusieurs échelles spatio-temporelles. En effet, certaines actions peuvent être envisagées à l'échelle du pays, à l'échelle d'une commune ou intercommunalité, voire à l'échelle d'un site, d'une exploitation, etc. En termes de temporalité, le plan d'actions comprend des actions à

mener à court terme dont les effets pourraient être rapidement ressentis, et des actions à mener sur le moyen voire sur le long terme dont les effets seront plus progressifs.

Les actions à mettre en œuvre devront répondre aux 3 axes définis précédemment :

- **réglementaire** au travers de prescriptions ou recommandations dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU),
- **opérationnel** au travers d'actions de restauration des corridors écologiques et de préservation des réservoirs de biodiversité qui seront portées par le pays de Châlons-en-Champagne, l'Etat, les collectivités, etc.,
- **pédagogique** au travers d'actions d'inventaires, d'échanges d'informations, de bonnes pratiques, de sensibilisation et d'éducation à la nature.

♦ Inventaire des actions

Pour faciliter l'exploitation, le tableau suivant reprend le découpage en sous-réseau écologique et type de milieu définis dans l'étude d'élaboration de la trame verte et bleue du Pays de Châlons-en-Champagne soit :

- Forestier,
- Aquatique et zones humides,
- Prairial extensif,
- Plaine agricole,
- Infrastructures linéaires,
- Zones urbanisées,
- "Chez moi".

L'envoi de grilles de sondage et l'intervention en commission d'une dizaine d'experts (FRCCA, SYMBIOSE, CRPF, CENCA, ONF, Agence de l'Eau Seine Normandie, SIABAVE, FDAAPPMA51, Chambre d'agriculture de la Marne, Cités-en-Champagne, FREDONCA) ont permis d'inventorier :

	Milieux							Axes		
	Plaine agricole	Infrastr. linéaires	Aqua. et zh	Forestiers	Prairial extensif	Zones urbanisées	"chez moi !"	Réglementaire	Opérationnel	Pédagogique
Actions déjà réalisées	10	7	18	6	3	8	1	10	24	22
Projets en cours	6	6	11	1	1	5	3	8	16	9
Propositions d'actions	13	9	13	9	10	13	10	7	15	7

- **38 actions déjà réalisées** en faveur du confortement et/ou valorisation de la trame verte et bleue. Ces actions concernent principalement les milieux aquatiques et zones humides (18) et la plaine agricole (10).

Il s'agit d'actions qui sont majoritairement mises en place à l'échelle du Bassin seine-Normandie, de la région Champagne-Ardenne, du département de la Marne, de la Communauté d'Agglomération Cités-en-Champagne, du Pays de Châlons-en-Champagne et de la ville de Châlons-en-Champagne.

Ces actions avaient une dimension opérationnelle (24) et/ou à vocation pédagogique (pour 22 d'entre elles). Il s'agissait pour la plupart d'aménagements, de réalisation d'outils de communication, de plans et d'entretien.

- **33 actions en cours** : elles concernent majoritairement les milieux aquatiques et zones humides (11). Il s'agit d'actions qui sont majoritairement mises en place à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne, de la Communauté d'Agglomération Cités-en-Champagne, de la Marne. Ces actions avaient une dimension opérationnelle (16). Il s'agit pour la plupart d'aménagements, études, ateliers et journées pédagogiques.
- **25 actions en projet** : elles concernent majoritairement la plaine agricole, les milieux aquatiques et zones humides, ainsi que les zones urbanisées (13). Ces propositions ont majoritairement une vocation opérationnelle et à mettre en place à l'échelle du

pays de Châlons-en-Champagne, des communes et intercommunalités. Il s'agit pour la plupart d'aménagements, plans, gestion et actions de protection/préservation.

En tout ce sont près de 90 retours qui ont été apportés par les membres de l'existant au sujet de l'état de l'existant. Par ailleurs, pour soutenir les membres de la commission dans leurs recherches, une dizaine de personnes ressources du territoire ont pu être identifiées (associations, institutions...). De plus, des intervenants extérieurs sont également venus apporter leurs connaissances et expériences.

♦ Synthèse des travaux de la commission

a) Les principes fondateurs retenus par la commission :

D'une manière générale, la commission a souhaité mettre en avant les principes suivants :

- **L'intérêt de mettre en place de la trame verte et bleue** du Pays de Châlons-en-Champagne afin de lutter contre l'érosion de la biodiversité. En effet, localement, la réduction des effectifs des espèces emblématiques (Outarde canepetière, Râle des genets) et des espèces communes ou ordinaire (Moineaux domestiques, plantes messicoles) sont un bon indicateur de la détérioration des milieux naturels.
- La nécessité de considérer la trame verte et bleue comme un **fondement du projet de territoire** devant contribuer à son attractivité et à sa qualité.
- La nécessité d'articuler les réflexions et actions du pays avec celles des pays et territoires limitrophes.
- L'importance de **l'aspect pédagogique** et de l'éducation à l'environnement en ayant à l'esprit l'intervention dans le temps long.
- La nécessité de **privilégier une démarche d'adhésion** fondée sur des actions volontaires et contractuelles adaptées aux réalités et contraintes locales.
- L'importance de la **démonstration par l'exemple** à partir d'actions symboliques, reproductibles et portées par des acteurs locaux à l'image des démarches entreprises par la Fédération régionale des chasseurs de Champagne-Ardenne, l'Association Symbiose et le Civam de l'Oasis pour ne citer que quelques exemples.

b) Les débats par types de milieux

Discussions sur les espaces agricoles :

Interventions de :

Mme DE PONTBRIAND de la Fédération régionale des chasseurs de Champagne-Ardenne (FRCCA) : présentation du projet Agrifaune.
M. LAPIE, président de l'Association SYMBIOSE : présentation de l'association SYMBIOSE.

L'enjeu prioritaire pour l'espace agricole, très largement majoritaire au niveau de l'occupation du sol, est de poursuivre les opérations de diversification autour de la plantation de haies, bouchons, du maintien des lisières et des bandes enherbées, etc.

Les principales réactions de la commission ont porté sur l'importance du besoin **de travail partenarial** des différents acteurs (agriculteurs, collectivités, chambres consulaires, associations, etc.).

La mutualisation des connaissances et l'échange autour de projets expérimentaux doit permettre de coordonner les actions sur le territoire dans la perspective de favoriser les aménagements les plus favorables à la biodiversité et surtout **de tendre vers un maillage écologique du territoire agricole** combinant boisements, haies, bosquets, bandes enherbées et tirant parti de l'existant (cours d'eau, aménagements fonciers et routiers, ...) pour développer la trame verte sans peser sur la Surface Agricole Utile.

Concernant l'agriculture, que le SCoT entend préserver comme richesse économique fondamentale du territoire, **les notions d'incitation, d'intelligence collective et de communication doivent être recherchées**. De plus, un équilibre doit être trouvé entre l'agriculture et la biodiversité et un accent porté sur la pédagogie plutôt que sur la contrainte.

Ainsi, la démarche engagée par l'Association Symbiose consiste principalement en :

- une connaissance du territoire et des actions de sensibilisation,
- une information et des échanges avec les professionnels,
- l'amélioration des connaissances : essais et suivis,
- la valorisation du savoir-faire des acteurs de terrain et des connaissances acquises.

Les conditions de réussite des actions d'aménagement des territoires agricoles engagées par la Fédération régionale des chasseurs reposaient sur les conditions suivantes :

- la formation/sensibilisation,
- l'accompagnement technique,
- l'acquisition de connaissances,
- l'accompagnement financier (ainsi, depuis 1995 la plantation de plus de 520 km de haies a été financée par la Région Champagne-Ardenne).

La réalisation d'espaces de transition sur les périphéries villageoises a également été évoquée. Ces espaces (jardins, vergers) ont fortement diminué voire totalement disparu avec le développement de l'urbanisation pavillonnaire sous forme de lotissements. Ils possèdent pourtant un intérêt biologique, esthétique et social incontestable. Ces espaces de transition nécessitent une prise en compte dans les opérations d'aménagement et lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Il convient en effet de ne pas négliger leur intérêt et de s'interroger sur leur gestion.

Discussions sur les espaces boisés et forestiers :

Interventions de :

M. Nicolas VANDERHEEREN, ingénieur forestier au Centre régional de la propriété forestière de Champagne-Ardenne (CRPF) : présentation du CRPF et de ses actions en Champagne-Ardenne.

M. Eric GEOFFROY, responsable environnement à l'agence interdépartementale Aube-Marne de l'Office national des forêts (ONF) : l'organisation et les activités de l'ONF.

Le Pays de Châlons est caractérisé par un très faible taux de boisement, une variété d'essences utilisables très limitée en raison des sols crayeux, une rentabilité faible et des habitudes de plantation qui ont la vie dure comme l'emploi systématique du Pin noir.

Dans ce contexte particulier, le CRPF a développé une politique dite de **"l'arbre hors forêt"** qui se traduit par :

- Le développement des haies et la valorisation de l'expérience via la constitution d'une base de données des haies et la mise à disposition de la technicité acquise auprès des aménageurs dans le cadre des travaux d'infrastructures et d'aménagements urbains.
- Des essais de plantations en mélange dans le cadre d'opérations de boisement de terres agricoles conduisant notamment à employer des essences intermédiaires (saule, cytise) dont la fonction est de favoriser le développement de l'essence cible.
- Des recommandations sur les milieux alluviaux pour développer une populiculture raisonnée qui se traduisent notamment par le retrait de la plantation par rapport aux berges pour tenir compte des phénomènes d'érosion, un strict usage des entretiens chimique et mécanique, le maintien d'un sous-étage ligneux, le maintien des arbres morts, le maintien des mares, noues et bras morts de rivière.

Les débats de la commission ont essentiellement porté sur la **coordination des actions** et sur l'importance de leur localisation dans le cadre d'un projet de maillage écologique du territoire. Particulièrement nécessaire, cette coordination souligne l'importance des **actions de communication**, de pédagogie et d'incitation.

Il est essentiel d'associer les partenaires le plus en amont possible compte tenu du manque d'information/sensibilisation des propriétaires et du morcellement de la propriété (la constitution d'une trame implique de convaincre de multiples propriétaires). Le coût des actions est également un facteur limitant à prendre en compte.

L'importance de l'adaptation au **changement climatique** et le constat du développement de nouvelles maladies ont été évoqués. La poursuite des travaux d'expérimentation, de recherche, de démonstration de l'intérêt des essences régionales et de surveillance de l'état sanitaire des boisements constitue une réponse.

Ainsi, dans le cadre des recommandations possibles en faveur de l'adaptation au changement climatique, il est important de diversifier les plants et de les maintenir serrés afin de provoquer une concurrence rapide entre les végétaux. Cette configuration permet de maintenir un couvert végétal adapté aux périodes de sécheresses estivales.

Par ailleurs, **l'importance d'une protection des espaces** a été rappelée car la continuité doit être créée à partir de l'existant. Les documents d'urbanisme peuvent jouer un rôle de préservation des forêts/boisements à forte valeur patrimoniale, des espaces les plus emblématiques en termes de biodiversité et des espaces de nature plus ordinaire, qui participent au maillage et à la connectivité des espaces.

Ces mesures de protection doivent être complétées par des mesures de gestion, par des mesures de conventionnement et par volontariat.

Discussions sur les milieux aquatiques et zones humides :

Interventions de :

Mme Marie-Françoise LICKEL, chargée de projets politique territoriale à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) : présentation des orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010-2015, du 10^e programme AESN sur les rivières et zones humides 2013-2018 et de quelques exemples d'actions opérationnelles sur le territoire du Pays de Châlons.

Mme Béatrice NIVOY, animatrice du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Aisne - Vesle - Suippe.

De manière générale, les débats ont fait état :

- des **difficultés techniques** pour la conception et la réalisation des travaux de restauration de zones humides (référentiels techniques et scientifiques récents, déficit d'expériences locales, insuffisance d'offres de prestations dans ce domaine, difficulté à mobiliser des maîtres d'ouvrage) ;
- des **difficultés juridiques** notamment du fait de l'intervention en propriété privée (grand nombre de propriétaires, manque d'acceptabilité des propriétaires, long travail de concertation, ...). La difficulté augmente encore lorsque les actions ne relèvent pas d'une obligation réglementaire ;
- des **difficultés politiques** notamment pour mobiliser les maîtres d'ouvrages ;
- du **manque de connaissances** et de la nécessité de préciser et généraliser les inventaires naturalistes sur ce type de milieu ;
- des **enjeux à préserver la mobilité de la Marne** et ses fonctions naturelles au regard des conséquences des interventions humaines : mise en service du Lac du Der (érosion des berges, transports et dépôts de sédiments) et développement de l'extraction des granulats (ouverture de gravières au sein de méandres).

Les choix d'intervention pour accompagner la mobilité de la rivière et préserver ses fonctions naturelles (reconnexion d'annexes hydrauliques, renaturation) sont contraints par les enjeux économiques (agriculture, extraction de matériaux) et la notion d'espace de liberté est surveillée.

Une certaine humilité s'avère indispensable par rapport aux actions engagées, car des années devront s'écouler avant de pouvoir mesurer et observer leurs effets.

Les collectivités locales ont par ailleurs une responsabilité dans la préservation de ces milieux via la limitation de leur consommation de granulats (en utilisant davantage de granulats recyclés et en réfléchissant à de nouvelles façons de mener leurs chantiers).

Comme pour les forêts patrimoniales de la plaine crayeuse, la commission évoque la nécessité de maintenir et préserver les forêts alluviales les plus anciennes et les boisements alluviaux abritant une forte biodiversité.

L'acquisition foncière, financée par l'Agence de l'eau, est reconnue comme un des moyens de préservation des zones humides. Si les communes peuvent se porter acquéreur, les propriétaires privés peuvent également être des acteurs intéressants. De plus, le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) peut compléter/accompagner l'acquisition foncière.

En termes d'actions, et en plus de l'acquisition foncière par les collectivités, des usages doivent être trouvés pour valoriser et protéger durablement les zones humides (mesures agro-environnementales, partenariat avec les chasseurs, gestion conservatoire, etc).

Le recensement des ouvrages hydrauliques a été évoqué. Au-delà du recensement, le classement et l'étude de leurs impacts (études onéreuses et qui prennent du temps) sont nécessaires. A l'heure actuelle, seuls les ouvrages les plus importants ont fait l'objet d'études.

Ainsi, l'enjeu réside dans l'identification des continuités écologiques et des secteurs à restaurer qui peuvent concerner notamment :

- les berges pouvant faire l'objet d'une renaturation,
- la remise en état des ouvrages hydrauliques,
- la protection du fuseau de mobilité des cours d'eau, dans le cadre de l'ouverture des carrières.

Concernant la restauration des continuités des cours d'eau plusieurs actions ont été évoquées :

- La constitution d'une trame verte et bleue sur l'emprise de l'ancienne Rigole de Condé qui est une action pertinente à soutenir et à valoriser.
- La réalisation d'une passe à poissons sur le barrage de Châlons (franchissement de l'ouvrage par les anguilles).
- La situation des cours d'eau intramuros de Châlons compte-tenu de l'état d'envasement croissant du réseau Mau/Nau/Canal Louis XII, Moivre dérivée.

La question de la communication reste centrale sur les sujets liés à l'eau qu'il s'agisse de l'entretien des berges, de la limitation des rejets polluants (eaux usées et eaux pluviales). Il a été fait mention de la réalisation par le Syndicat mixte Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle (SIABAVE) de supports de communication à destination des riverains. D'autres outils de communication peuvent être réalisés à destination des élus et particuliers, informant notamment sur la fonctionnalité des zones humides et cours d'eau. Un travail avec le SIABAVE peut être mené pour développer ces outils.

Discussion sur les milieux urbains et "chez moi"

Interventions de :

M. MALOTET, technicien en charge des espaces naturels au service Environnement et développement durable de Cités-en-Champagne, sur les actions en cours, projets et expériences de Cités-en-Champagne.

Mme Peggy SEVESTRE, coordinatrice de la cellule zones non agricoles, sur les principales missions et actions de la Fédération Régionale de Défense Contre Les Organismes Nuisibles (FREDONCA) en faveur de la préservation de la biodiversité en milieu urbain et "chez moi".

La commission a relevé l'intérêt de la mise en œuvre par les collectivités du **principe de gestion différenciée**, qui constitue un compromis entre la gestion relativement stricte et contrainte des espaces communaux et la gestion naturaliste, orientée vers une protection du milieu naturel.

Son but est de faire de la commune un milieu favorable à la biodiversité et d'orienter les pratiques vers un respect et une préservation des milieux naturels. Toutefois, elle intègre également les préoccupations d'entretien et de paysage urbain afin d'ajuster au mieux les techniques utilisées aux contraintes imposées par la sécurité, l'usage et le point de vue esthétique des riverains. Ainsi, elle tente de détacher la gestion d'une commune de la notion de "faire propre" pour mieux l'orienter vers un souci de prise en compte de l'environnement et des êtres vivants qui en font partie.

Le Projet de loi pour la modernisation de l'action publique territoriale et un renforcement des compétences des communes et des intercommunalités en matière de gestion des milieux aquatiques est évoqué dans le contexte du passage de la communauté

d'agglomération de 14 à 38 communes et d'un linéaire de cours d'eau à entretenir par la Brigade bleue de 120 à 380 km⁶.

Par ailleurs, il est à noter que les premiers utilisateurs non agricoles de produits phytosanitaires sont les particuliers, l'importance de la réalisation d'actions de communication et de la sensibilisation de ces derniers a été soulignée.

Enfin, les documents d'urbanisme peuvent jouer un rôle important dans l'identification de trames à l'échelle des communes voire des quartiers. Les règlements d'urbanisme peuvent également avoir une incidence significative dans la qualité du traitement végétal des espaces privés (y compris dans la perspective de l'adaptation au changement climatique).

La "sortie sur le terrain" à Saint-Souplet-sur-Py

Le 4 juin 2013, les membres de la commission se sont rendus à Saint-Souplet-sur-Py pour découvrir différents types d'actions de protection, valorisation, confortement de la trame verte et bleue grâce à l'appui technique du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), du Centre régional de la propriété forestière (CRPF), de l'Office national des forêts (ONF), de la Fédération des chasseurs de la Marne, de la Chambre d'agriculture de la Marne et de propriétaires/exploitants agricoles.

Visite de la pelouse calcaire du Terme des Côtes

Les coteaux calcaires situés à l'est de Saint-Souplet-sur-Py offrent un paysage autrefois très représentatif des pelouses "sèches" ou "savarts" de Champagne crayeuse qui font aujourd'hui figure de reliques. Comme beaucoup de pelouses calcaires, **ce site est un véritable "herbier méridional"** et abrite, en sus de 16 espèces d'Orchidées, une flore discrète mais d'un intérêt capital car en forte régression dans notre région. Au total, ce sont plus de 180 espèces végétales qui ont été observées (liste non exhaustive).



Le site, d'une superficie de 3,5 ha, est propriété communale. La commune, soucieuse de préserver ce patrimoine naturel remarquable, en a confié la protection et la restauration au Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA).

Depuis dix ans le conservatoire agit sur ce site afin de le préserver et de limiter l'embroussaillage naturel de la pelouse et sa fermeture par des actions de débroussaillage et de fauche (octobre/novembre). Néanmoins, si le bilan de préservation du site est satisfaisant, **la question de son devenir se pose dans le cadre de l'identification et du confortement d'une trame verte permettant la circulation des espèces et les échanges** pour éviter un appauvrissement du patrimoine génétique.

Ainsi, la préservation du site passe non seulement par le maintien et la restauration des pelouses sèches (Termes des Côtes, ancienne voie ferrée de Sommepey-Tahure, camps militaires) mais également par l'inscription de ces sites dans un maillage du territoire en corridors et espaces relais, voire même de création de nouveaux espaces naturels afin de conforter le réseau de pelouses calcicoles.

Haie limitative entre deux parcelles agricoles

Depuis une trentaine d'années, la plantation de haies en Champagne crayeuse fait l'objet d'un partenariat (CRPF, Fédération de chasse de la Marne, Chambre d'agriculture de la

⁶ La loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles a été promulguée le 27 janvier 2014. Elle crée une compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) exercée obligatoirement par les communes ou par leurs EPCI à fiscalité propre.

Marne) et d'expérimentations (techniques de plantation, essences) dont les enseignements sont riches et méritent d'être mieux connus et diffusés.

La haie limitative visitée par la commission a été réalisée en mars 2009 afin de créer un corridor écologique entre deux zones boisées. Longue de 546 m et large de 8 m dont 2 X 3 m de bandes enherbées, la haie met en œuvre des espèces buissonnantes soit 80 % de buissons bas et 20 % de buissons hauts.

Elle a permis de tester plusieurs types de paillages (plastique, paille, copeaux de bois, feutre à base de fibres végétales biodégradables, ...) afin de juger de leur pertinence (coût, contraintes de pose et d'entretien, etc.) et de leur impact environnemental.

L'apport indéniable de la haie pour une culture voisine conduite en biodynamie a été observé.



Au sujet de l'apport des haies sur le gibier, le bilan est discuté (notamment par les chasseurs) : si la haie favorise la nidification et le développement de certaines espèces (comme les perdrix), elle a aussi pour conséquence d'attirer les prédateurs (Renard, Martre). Cette situation n'est pas tant due à la haie en tant que telle, mais plutôt la rareté des boisements en Champagne crayeuse.

La diminution de l'intérêt spontané des agriculteurs pour les haies est par ailleurs déplorée : les opérations les plus récentes, imposées au titre des infrastructures agro-écologiques de la PAC, se traduisent par un net retour en arrière en termes de qualité de mise en œuvre et de suivi (mesure vécue comme une contrainte avec la recherche du moindre coût et une absence d'appropriation du dispositif).

Boisement sur terre agricole

La visite de ce boisement s'inscrit dans la démarche visant à renforcer la présence des arbres "hors forêt" mise en œuvre par le CRPF en Champagne crayeuse.

La présentation de l'expérience conduite par le groupement forestier du Gros Buisson a permis de mieux appréhender les problématiques en lien avec la production de bois, l'intérêt cynégétique, la contribution à la biodiversité, les apports bénéfiques à l'activité agricole via les auxiliaires de culture, etc.

La principale difficulté sur le site était de recréer une dynamique forestière naturelle sur une terre agricole en jachère (sol dénaturé auparavant dédié à l'agriculture intensive).



L'opération, démarrée en 1995, a consisté à tester différents résineux (Pin noir d'Autriche, Pin laricio de Corse, Cèdre de l'atlas) et des plantations de feuillus en mélange

qui combinaient des essences ordinales (Saule, Cytise) destinées à favoriser la croissance d'espèces cibles comme l'Erable champêtre.

La dynamique de végétation y est très intéressante avec un développement significatif de certains arbres et un développement spontané d'une flore typique des sous-bois.

Cet objectif a été atteint avec un fort investissement en temps passé d'entretien (désherbage, girobroyage, taille de formation, plus le redressement de nombreux résineux après la tempête de décembre 1999).

♦ Bilan des forces et des faiblesses

Les forces et faiblesses du patrimoine naturel du pays de Châlons-en-Champagne peuvent être synthétisées ainsi :

FORCES	FAIBLESSES
- Une biodiversité de grande valeur propre aux sols crayeux qui sont supports d'une grande variété d'espèces. - Une richesse faunistique et floristique avérée sur certains espaces naturels notamment les sites militaires qui permettent le maintien de milieux ouverts proches des anciens savarts. - La présence de plus de 80 sites d'intérêt écologique identifiés dans l'atlas des sites naturels du Pays de Châlons. - La présence de la grande vallée alluviale de la Marne jouant un rôle de grande continuité est-ouest au travers de la Champagne crayeuse. - La nature au sein des espaces bâtis qui contribue à la préservation de la biodiversité.	- Un faible taux de boisement pouvant localement être proche de "0" sur certains territoires communaux. - Un patrimoine naturel principalement constitué de zones humides, pelouses sèches et de quelques boisements. - Des boisements très morcelés au niveau du parcellaire. - Des milieux naturels fragiles compte tenu de la fragmentation. - Une standardisation des milieux et une érosion de la biodiversité. - 147 points de conflit et des éléments de fragmentation. - Un chevelu hydrographique limité compte tenu de la perméabilité du sous-sol crayeux. - Des lacunes dans la connaissance de la biodiversité.
OPPORTUNITES	MENACES
- Des potentialités d'amélioration dans tous les milieux. - Des acteurs déjà mobilisés autour de projets (ex : valorisation de l'emprise de l'ancien canal de Condé) et d'actions concrètes (ex : A.21 de la communauté d'agglomération de Châlons, atlas de la biodiversité d'Haussimont, ...). - Des évolutions vers une agriculture plus durable avec notamment des initiatives pour introduire des éléments de diversification, améliorer la connaissance et diffuser ces nouvelles pratiques. - Des collectivités qui s'engagent dans une réflexion visant à modérer la consommation d'espaces.	- La disparition des interfaces paysagères entre espace agricole et espace urbanisé et la réduction de l'effet lisière. - Le développement des espèces invasives. - Le développement de nouvelles maladies affectant les peuplements forestiers. - Un manque de connaissance de la valeur des milieux naturels. - Un manque d'appropriation des enjeux liés à la préservation des milieux naturels. - Une diminution de l'intérêt pour le développement des haies dans l'espace agricole en raison notamment des évolutions de la Politique Agricole Commune.

III. Plan d'actions

♦ Une approche par sous-réseaux

La commission a retenu et hiérarchisé plusieurs propositions d'actions au regard des enjeux de la trame verte et bleue du territoire et de leur faisabilité en privilégiant l'axe opérationnel.

Afin de conserver la cohérence avec le diagnostic de trame verte et bleue du Pays de Châlons-en-Champagne réalisé par l'Agence d'urbanisme, celles-ci sont présentées par "sous-réseaux".

Néanmoins, la plaine agricole, les zones aquatiques et humides et les zones urbanisées ont été identifiées par la commission comme secteurs à forts enjeux.

♦ Plan d'actions synthétique

MILIEUX BOISES/FORESTIERS

Objectif : Préserver les boisements relictuels de la plaine crayeuse

Le faible taux de boisement du territoire, la faible rentabilité des forêts en contexte crayeux (morcellement, habitudes de plantation, etc.) et leur intérêt écologique en situation de changement climatique nécessitent de poursuivre les actions engagées dans le cadre du Schéma directeur de la région de Châlons en faveur de la préservation des boisements de la plaine crayeuse.

Ainsi, en plus de la conservation des boisements patrimoniaux et des acquis du Schéma directeur (protection des boisements supérieurs à 4 ha), un maillage territorial en boisements (supérieurs à 0,5 ha) a été réalisé pour lesquels une protection réglementaire dans les documents d'urbanisme (PLU, carte communale) sera réalisée en prenant en compte leur superficie, leur valeur écologique, l'âge des boisements, ... afin notamment de préserver les caractéristiques et potentialités biologiques des sols.

Action n° 1 : Valoriser les inventaires et cartographies (boisements anciens, alluviaux, compensatoires, ...), relayer l'information

Les inventaires et cartographies des données naturalistes constituent un socle indispensable pour la connaissance et la conservation de la biodiversité. La notion d'inventaire peut avoir plusieurs acceptions mais recouvre toujours une notion de démarche systématique organisée avec l'objectif de réaliser un état des lieux précis et actualisé.

Compte-tenu des évolutions techniques et de la multiplicité des acteurs de la connaissance du patrimoine naturel, il est nécessaire de cataloguer et centraliser les nombreuses données disponibles (cartographie des boisements alluviaux, cartographie des boisements anciens, cartographie des boisements compensatoires, inventaire forestier national, ...) pour une meilleure diffusion de la connaissance auprès des acteurs qu'ils soient propriétaires, forestiers, naturalistes, aménageurs, etc...

Action n° 2 : Permettre un ajustement des petits boisements sous réserve de compensations à plus-value écologique et paysagère

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, les boisements supérieurs à 0,5 ha ont été identifiés comme élément à préserver.

S'il est convenu que l'urbanisation de ces espaces ne peut pas être autorisée, la possibilité de l'ajustement de leurs périmètres pourrait être autorisée sous conditions :

- ne pas remettre en cause la valeur écologique de ces espaces,
- ne pas dépasser plus de 10 % de la superficie du site,
- de réaliser des aménagements compensatoires sur une surface au moins équivalente (plots forestiers, haies, bandes enherbées, etc.) avec un souci de plus-value écologique (choix d'essences indigènes et diversifiées, gestion différenciée, gestion écologique, etc.) et avec le soutien technique de professionnels (CENCA, LPO, CRPF, ONF, FDC51, SYMBIOSE, etc.).

Action n° 3 : Poursuivre les expérimentations sur les effets du changement climatique

Etant donné l'incertitude sur l'intensité des impacts du changement climatique attendu et sur les délais à partir desquels ces impacts vont devenir problématiques pour la production sylvicole et le maintien de la biodiversité forestière, certains professionnels ont entamé des expérimentations in situ.

Ces expérimentations et observations doivent être poursuivies afin de renforcer la réactivité et :

- de diffuser auprès des acteurs locaux les résultats des recherches et expérimentations,

- d'intégrer les connaissances et bonnes pratiques dans les référentiels de gestion durable et documents d'orientation,
- de sensibiliser, accompagner, former les acteurs.

Action n° 4 : Sensibiliser les propriétaires et les inciter au regroupement

Suite au constat du morcellement de la propriété privée comme principal frein à la gestion forestière, un regroupement de propriétaires forestiers s'avère nécessaire. Il peut s'agir de regroupements fonciers afin de réunir la surface nécessaire à la réalisation de plans de gestion forestière durable mais il peut également s'agir de création de coopératives forestières ou syndicats de propriétaires.

De tels regroupements favorisent les actions de conseil des organismes experts : conseils techniques auprès des propriétaires, animation d'actions collectives, édition de guides techniques et documents de vulgarisation, surveillance de l'état sanitaire des forêts, ...

L'objectif final étant la mise en place d'une gestion durable des forêts privées.

ZONES HUMIDES ET MILIEUX AQUATIQUES

Objectif : Préserver et valoriser les dernières zones humides et affirmer leur multifonctionnalité

Le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne possède un ensemble de zones humides qui couvre environ 1 800 ha (hors vallées alluviales). Après une longue période durant laquelle les zones humides étaient perçues négativement et en régression, leur protection et leur restauration en vue de maintenir leurs nombreuses fonctions écologiques sont devenues un enjeu environnemental majeur.

Cet enjeu se traduit, entre autres, par de nombreux travaux d'inventaire (AESN, SIABAVE, etc.), des aides à l'acquisition foncière pour les collectivités (AESN), des travaux de restauration (CENCA, FPPMA, ONEMA, etc.), des éléments de cadrage (recommandations du CRPF sur milieux alluviaux, guides du CENCA, de la LPO et du SIABAVE).

Ainsi, des actions ont déjà été engagées afin d'assurer la pérennité de certaines zones particulièrement stratégiques : Marais de la Somme-Soude, Anse du Radouaye, méandres de Vésigneul-sur-Marne, ... et afin de lutter contre leur assèchement et leur artificialisation : acquisitions foncières, suivi écologique, élaboration de plans de gestion, entretien conservatoire, actions de sensibilisation, reconversion des peupleraies, etc.

Action n° 5 : Mettre en œuvre des actions de restauration de corridors sur la Rigole de Condé, le canal d'amenée à l'ancienne écluse, le barrage de Châlons, etc.

Certains éléments du territoire ont d'ores et déjà été identifiés comme corridors écologiques ou comme éléments de discontinuités nécessitant un rétablissement de leurs fonctionnalités écologiques.

C'est le cas de la "rigole de Condé" (ancien canal usinier long de 14 km de Saint-Martin-sur-le Pré à Condé-sur-Marne fermé à tout transit d'eau en 1989) dont les fonctionnalités écologiques ont encore récemment été soulignées dans une étude de valorisation réalisée par l'ONEMA. Suite à cette étude, Cités-en-Champagne a engagé une réflexion en vue de préserver et restaurer les atouts écologiques de la rigole. Le projet vise une remise en eau partielle de Saint-Martin-sur-le-Pré jusqu'à Juvigny. A partir de Juvigny, la rigole s'éloignant du canal latéral de la Marne, des aménagements en zones sèches (chemins) seraient créés jusqu'à Condé. Des études hydrauliques sont en cours pour mesurer les impacts du projet.

De la même façon, dans le cadre de l'aménagement du canal d'amenée à l'ancienne écluse à Châlons en parcours d'eaux vives, une évaluation des besoins en passe à poissons est en cours d'étude.

Le barrage de Châlons, récemment remis en état, nécessiterait quant à lui une évaluation de ses caractéristiques et de ses impacts sur le milieu naturel, préalable aux travaux de restauration des continuités écologiques.

Action n° 6 : Aménager des espaces à vocation pédagogique : parc de Coolus, Saint-Martin-sur-le-Pré...

Inclus dans la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de la vallée de la Marne, le parc de Coolus présente des milieux naturels diversifiés : zones

humides, prairies et boisements. 19 habitats naturels différents ont été identifiés. Compte tenu de ses capacités d'accueil, il constitue un espace privilégié pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

Depuis 2004, le parc de Coolus fait l'objet d'une gestion écologique par Cités-en-Champagne, avec le soutien du Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), dont les objectifs sont de favoriser la biodiversité et de concourir à la découverte des milieux, de la faune et de la flore. Ceci se traduit en divers aménagements, équipements ou interventions. Ce plan de gestion est d'une durée de 5 ans. Un second plan de gestion a été mis en place à horizon 2015. Un programme de travail du site (inventaires faune/flore) a été élaboré et une animation autour des chauves-souris est prévue en août 2014.

Le parc, d'une quarantaine d'hectares, se compose des éléments suivants :

- un verger de sauvegarde représentatif des variétés régionales, composé d'une cinquantaine d'arbres,
- un parcours d'orientation,
- un espace pédagogique : il a accueilli 700 enfants et environ 300 adultes en 2012. Des animations ont été créées (expositions photographiques, animations sur le thème de la biodiversité, de la faune, de la flore ou du développement durable) avec l'aide de partenaires tels que l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Champagne-Ardenne, les associations de protection de la nature (ex : Nuit de la Chouette organisée avec la LPO, etc.).

Le canal Saint-Martin correspond au lit historique de la Marne et constitue un site naturel et paysager remarquable en cœur d'agglomération. Suite à la réalisation de la phase 2 du contournement routier Nord-Ouest de Châlons (secteur giratoire RD.3 - gare de triage), des aménagements de compensations hydrauliques doivent être réalisés dans le cadre de la loi sur l'eau. Cités-en-Champagne, avec le soutien technique de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) va créer une mare de 600 m² alimentée par le Canal Saint-Martin afin de rétablir une zone de frayères pour le brochet.

Action n° 7 : Inciter à l'entretien des cours d'eau non domaniaux par les riverains

Les droits et obligations liés aux cours d'eau sont encadrés par la réglementation. L'article L.215-2 du code de l'environnement prévoit que les berges et le lit mineur des cours d'eau non domaniaux appartiennent aux propriétaires riverains. Les cours d'eau domaniaux sont quant à eux sous la responsabilité de l'Etat.

L'entretien du lit et de la végétation des berges est de la responsabilité des propriétaires riverains, selon des modalités précisées dans le code de l'environnement.

Suivant l'article R.214-1 du code de l'environnement, les activités et travaux sur les cours d'eau peuvent donner lieu à dossier de déclaration et d'autorisation accompagnés éventuellement de prescriptions suivant l'ampleur des travaux.

Suite au constat de déficit d'entretien des cours d'eau par les riverains, un meilleur partage de l'information sur les droits et devoirs de chacun doit être mené via la diffusion des recueils existants sur la restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau. Pour ce faire, les nombreux supports de communication à destination des riverains, réalisés par le SIABAVE, peuvent être utilisés.

Action n° 8 : Sensibiliser les collectivités à l'acquisition foncière

Toutes les zones humides sont importantes. Petites ou grandes, les zones humides, même les plus banales jouent un rôle dans le fonctionnement d'un bassin versant. Les effets de leur préservation sur l'environnement (hydrologie des cours d'eau, qualité de l'eau, biodiversité,...) sont d'autant plus importants qu'ils se cumulent à l'échelle du bassin versant.

Agir pour préserver et restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités prend son sens si l'action est intégrée dans une démarche d'ensemble. Les élus disposent de plusieurs moyens d'action qui permettent de mettre en place des projets de préservation adaptés. Il s'agit d'acquiescer les réflexes d'une meilleure prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire, dans un but de conciliation des usages et de l'intégrité de ces espaces.

L'acquisition des zones humides est un levier fondamental de leur préservation. En effet, l'acquisition foncière des zones humides permet aux collectivités de bénéficier de tous les

droits liés à la qualité de propriétaire et ainsi d'assurer la protection du site sur le long terme.

L'acquisition de zones humides dans cet objectif de préservation, ainsi que l'élaboration d'études et d'inventaires écologiques, peuvent bénéficier du soutien financier de l'Agence de l'Eau du bassin Seine-Normandie si la pérennité de l'acquéreur et de la gestion foncière protectrice des milieux est garantie.

Action n° 9 : Restaurer la perméabilité des ouvrages hydrauliques

Les ouvrages hydrauliques⁷ peuvent être responsables de la perturbation des continuités écologiques.

Le rétablissement de la transparence hydraulique des obstacles peut être réalisé par :

- effacement de l'ouvrage hydraulique ;
- arasement partiel et aménagement d'ouvertures ou petits seuils de substitution franchissables ;
- manœuvres d'ouvrages (vannes ouvertes en permanence ou ouverture des parties mobiles pendant les périodes de migration, arrêt de turbinage, ...) ;
- aménagement de dispositifs de franchissement (passes à poissons, rivière de contournement, exutoires de dévalaisons, grilles fines, ...) avec un entretien permanent.

Dans le cadre de l'élaboration du SDAGE du bassin Seine Normandie et du SAGE Aisne-Vesle-Suippe, des inventaires des ouvrages hydrauliques ont été réalisés.

Il est désormais nécessaire d'évaluer si ceux ci forment des obstacles aux déplacements de la faune et, éventuellement, prendre les mesures nécessaires au rétablissement de leur transparence.

Des actions sont déjà en cours sur certains ouvrages comme par exemple sur la Noblette à La Cheppe où une étude de restauration de la perméabilité est en cours.

MILLIEUX OUVERTS : PRAIRIES & PELOUSES CALCICOLES

Objectif : conserver l'existant et développer un réseau de milieux ouverts

Les pelouses calcicoles ou "savarts" correspondent à des prairies maigres, non amendées, parcourues de manière extensive par les troupeaux de moutons jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Aujourd'hui, ces pelouses calcaires sont confinées dans les camps militaires, sur des coteaux de la Marne, en bordure de voie ferrée, sur le Camp d'Attila, etc.

Les savarts sont, non seulement un type de milieu relictuel en voie de disparition, mais aussi un milieu très riche biologiquement. Une préservation des surfaces existantes voire leur augmentation semble donc indispensable. Cette préservation ou augmentation de leur surface peut passer par la mise en œuvre d'inventaires écologiques ("Butte des Fusillés" à l'Epine, "Trou des Loups" à Dampierre-sur-Moivre, etc.) et par une restauration des sites par maîtrise foncière, suivi écologique, gestion conservatoire visant à limiter l'embroussaillage naturel, par des techniques de génie écologique : pâturages extensifs, fauchages adaptés aux sites (ancienne voie ferrée à Sommepy-Tahure, voie ferrée à Juvigny, Camp d'Attila, ...) et la sensibilisation du public.

Action n° 10 : Valoriser le réseau des chemins d'exploitations agricoles dans le cadre d'un meilleur maillage du territoire

Les marges externes des chemins agricoles constituent des éléments faisant partie intégrante des dessertes agricoles qu'elles jouxtent et sont de ce fait soumises à des impératifs d'ordre technique et fonctionnel en lien avec l'accessibilité des fonds ruraux.

Parallèlement, du fait de leur localisation et de leurs caractéristiques, celles-ci constituent un maillage étroit qui quadrille le territoire. Support de biodiversité, elles peuvent potentiellement jouer un rôle de corridor fonctionnel pour des espèces de la faune et de la flore ordinaires et permettre à certains éléments de biodiversité de se maintenir au sein des espaces de grandes cultures. S'il est bien pensé, et géré en conséquence, le bord de chemin peut constituer un véritable atout pour l'agriculteur. La gestion extensive de ces espaces permet en effet de favoriser le maintien d'espèces utiles à l'agriculture

⁷ Les ouvrages transversaux en rivière sont divisés en deux grandes catégories. Le **barrage** est un ouvrage qui barre plus que le lit mineur d'un cours d'eau permanent ou intermittent ou un talweg. Le **seuil** est un ouvrage, fixe ou mobile, qui barre tout ou partie du lit mineur d'un cours d'eau. Sa hauteur est en général inférieure à 5 m.

(microfaune du sol, insectes auxiliaires, pollinisateurs, petit gibier...) tout en contribuant significativement à la préservation de la faune et de la flore en plaine.

Fort des expérimentations réalisées par l'association Symbiose, l'objectif est de développer la gestion raisonnée des bords de chemins agricoles afin de faire de ces derniers la trame d'un maillage de corridors au sein de l'espace agricole intensif.

Action n° 11 : Développer des espaces de transition

L'intérêt des haies, bosquets, bandes boisées, vergers, bouchons, etc. en contexte crayeux est multiple (valeur biologique et écologique, paysagère, hydraulique et agronomique, économique). Le développement d'un linéaire boisé à plus-value environnementale suppose que sa création et son entretien respectent certaines précautions, notamment en termes d'essences plantées (indigène et en mélange) de matériel utilisé et de période d'intervention.

Préalablement à toute création, travaux d'entretien ou de réhabilitation, il paraît nécessaire d'étudier le contexte de la réalisation et de faire appel à des organismes experts afin de développer un réseau cohérent.

Par ailleurs, des espaces de transition (vergers, jardins, etc.) doivent être développés pour éviter les ruptures trop brusques entre les zones urbanisées (lotissements par exemple) et espace agricole. Ces espaces, qui tendent à disparaître lorsqu'ils existent ou sont de plus en plus oubliés des aménagements urbains nouveaux, contribueront à la qualité paysagère des communes selon le principe de "villages oasis" énoncé dans le projet de SCoT, à une bonne cohabitation entre les habitants et les exploitants agricoles et à un confortement de la trame verte et bleue.

Action n° 12 : Préserver les lisières de boisements en plaine crayeuse

De manière générale, les lisières sont des milieux riches et diversifiés : habitat forestier, espaces ouverts, milieux secs des chemins. Elles ont un effet globalement positif sur la biodiversité, de par leur forte capacité alimentaire et leur rôle de corridor écologique.

Localement, les lisières des boisements en plaine crayeuse constituent des milieux de substitution à la flore des pelouses calcicoles (intérêt similaire) et font à ce titre, partie des espaces les plus riches en termes de biodiversité.

De plus, du fait de leur localisation, celles-ci constituent un maillage du territoire.

Soumises à l'influence des pratiques culturales intensives, ces lisières souffrent actuellement d'une banalisation de leur cortège végétal et d'une régression de leur superficie. Aussi, la conservation de la biodiversité sur ces espaces (sur la base d'une gestion écologique favorable aux espèces remarquables présentes ou susceptibles de s'installer) doit être favorisée.

La fonctionnalité de ces lisières peut être améliorée en :

- étagant les strates de végétation qui la composent. Cela implique un entretien régulier sur une bande de quelques mètres de large et d'éclaircir plus fortement les bordures des peuplements, de façon à permettre aux strates arbustives et herbacées de se développer ;
- évitant les transferts de phytosanitaires lors des traitements des cultures ;
- élargissant/entretenant les accotements de la voirie intraforestière pour amener plus de lumière et favoriser ainsi une végétation herbacée.

PLAINE AGRICOLE

Objectif : restaurer la "perméabilité" de l'espace agricole

Avec 81 % (144 573 ha) de la surface du territoire du SCoT qui lui sont destinés, l'activité agricole constitue une force économique de premier ordre. Dominée par la céréaliculture, les espaces agricoles structurent et apportent un dynamisme au territoire mais constituent le principal élément de fragmentation écologique.

Conscient de l'intérêt de la biodiversité pour leurs cultures (lutte biologique, loisirs, préservation des paysages, etc.) et de la possibilité de réaliser des lieux en faveur de la faune et notamment du gibier, des agriculteurs, chasseurs et autres acteurs de Champagne-Ardenne (Civam de l'Oasis, association SYMBIOSE, Chambre d'agriculture de la Marne, CRPF, Fédérations de chasse, etc.) se sont déjà engagés dans des actions de restauration de la perméabilité écologique des grands espaces de cultures intensives :

création de haies cynégétiques, de "bouchons" et de "bandes tampons bouchons", bandes enherbées, etc.

En zone agricole, le moindre élément diversificateur suffit à favoriser la biodiversité, servir de zone refuge à la faune et rétablir des corridors écologiques.

Les solutions à la restauration de la perméabilité écologique de la plaine agricole sont donc nombreuses et à inventer :

- planter haies et bosquets en favorisant les essences locales et en prenant en compte le contexte de réalisation des aménagements afin de développer un réseau cohérent et fonctionnel à l'échelle communale voire intercommunale,
- conserver les talus et fossés,
- planter des bandes enherbées et des jachères fixes le long des chemins d'exploitation et en lisière de boisements, gestion raisonnée des marges de chemins d'exploitation agricole (maintien de bandes enherbées, fauche tardive, pas d'emploi direct de phytosanitaire ni de broyage, etc.),
- encourager l'agriculture biologique sur les zones sensibles,
- développer les systèmes de cultures associées et l'agroforesterie lorsque la nature des sols s'y prête.

Action n° 13 : Communiquer par l'exemple : adhésion du Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons-en-Champagne à l'association SYMBIOSE

L'association "Symbiose, pour des paysages de biodiversité" rassemble les acteurs de la Région Champagne-Ardenne pour la gestion de la biodiversité (chercheurs, agriculteurs, chasseurs, apiculteurs, naturalistes, techniciens, financeurs, etc.).

Elle se positionne comme une force de propositions en engageant des réflexions et des actions contribuant notamment à mettre en cohérence les réglementations environnementales avec les réalités d'un territoire.

Elle allie dans ses actions les espaces naturels, cultivés et urbanisés. L'association élabore des références scientifiques et agronomiques par la mise en place de nouvelles pratiques (fauchage raisonné des bords de chemins, fauche différenciée de bandes de luzerne...), aménagements (haies, bandes enherbées, buissons...) et par le suivi d'indicateurs (oiseaux, abeilles, flore, faune sauvage, auxiliaires de cultures...).

Des actions sont localisées sur un site pilote d'expérimentation de 36 communes à l'est de Reims représentatif des caractéristiques du paysage de la Champagne crayeuse.

Par l'adhésion à l'association SYMBIOSE, le Syndicat mixte s'engagerait dans une démarche partenariale à agir concrètement en faveur de la biodiversité en développant l'information et la démonstration par l'exemple.

Action n° 14 : Favoriser les actions sur les territoires à enjeux / Coordonner les actions de restauration via les institutionnels /territoires de projet

Suite au constat que les actions en faveur de la biodiversité se réalisent plus à la faveur des opportunités que suivant une stratégie cohérente à l'échelle d'un territoire, il apparaît primordial de favoriser les actions sur des territoires à enjeux identifiés sur la base des cartographies réalisées dans le cadre des documents de référence (SRCE, SCoT). Il s'agit de :

- **Favoriser la coordination** des actions en appuyant le mouvement déjà lancé par les fédérations de chasse et la chambre d'agriculture dans la perspective de pouvoir dessiner, sur le long terme, un réseau cohérent aux échelles communales et intercommunales.
- **Prioriser les actions sur les territoires à enjeux** qui peuvent être : les territoires communaux les plus "ouverts", les zones de protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable les plus sensibles, les continuités écologiques majeures (ex : zone entre le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims et les camps militaires de Mourmelon et de Suippes). Les cartographies en cours de réalisation dans le cadre du SCoT permettront de localiser les espaces nécessitant une action renforcée.

Action n° 15 : Créer une mosaïque d'actions complémentaires, diversifiées et à plusieurs échelles

Dans l'espace agricole, le facteur limitant au développement de la trame verte et bleue est principalement celui du foncier. Conforter la trame verte et bleue implique de mener de

front un ensemble d'actions complémentaires et innovantes afin de minimiser les impacts sur la surface Agricole Utile :

- préserver la trame existante par la poursuite des actions déjà menées,
- valoriser l'existant qui comporte souvent des amorces de continuités écologiques (bords de routes et de chemins par exemple),
- trouver des synergies entre la biodiversité et d'autres enjeux :
 - . bassins d'alimentation des captages,
 - . implantation des éoliennes dont la création donne lieu à la mise en place de mesures compensatoires et dont les pieds peuvent être aménagés en faveur de la biodiversité (haies, bandes enherbées)...
 - . conventionnement avec les gestionnaires de réseaux comme ERDF pour le maintien de la biodiversité à la base des pylônes...

ZONES URBANISEES

Objectif : Préserver la nature ordinaire, notamment en ville

La "nature ordinaire" se définit par opposition à la nature extraordinaire des espèces rares ou patrimoniales et des sites remarquables. La nature ordinaire est plus banale. C'est celle de la faune et de la flore commune que nous côtoyons quotidiennement, souvent sans le savoir : pissenlit, moineau domestique, merle, etc. Cette nature ordinaire est la composante fondamentale de l'environnement dans lequel nous évoluons. A ce titre, elle est l'un des éléments essentiels d'une trame verte et bleue fonctionnelle.

C'est pourquoi le concept de trame verte et bleue affirme l'importance de la "nature ordinaire" au sein de la biodiversité.

Traiter de la présence de la nature en ville répond à plusieurs préoccupations : freiner l'érosion de la diversité biologique et contribuer à rendre la ville dense attractive pour les citadins. L'enjeu est donc de préserver et de développer la présence de la nature dans la ville, des espaces de nature favorables à la fois aux usages des citadins et à la diversité de la faune et de la flore.

Action n° 16 : Poursuivre et favoriser la gestion différenciée des espaces verts

La gestion différenciée fait évoluer le modèle horticole standard en intégrant à la gestion des espaces verts un souci écologique. Elle permet de gérer au mieux le patrimoine vert d'une ville avec des objectifs précis et en tenant compte d'une optimisation dans l'emploi des ressources humaines et des matériels. Elle crée de nouveaux types d'espaces plus libres correspondant à une utilisation contemporaine aux fonctions plus variées.

Dans la gestion différenciée, l'objectif est de créer un espace adapté à son milieu (sol, climat, environnement urbain...), de limiter l'entretien et les traitements phytosanitaires et de favoriser le développement d'une diversité faunistique et floristique.

De nombreuses solutions techniques existent et peuvent être utilisées selon les desideratas des collectivités et de leur services : désherbages alternatifs, prairies fleuries, fauches différenciées, diversification des plantations, abris artificiels pour la faune, etc.

Plusieurs collectivités du Pays de Châlons-en-Champagne se sont déjà engagées dans de telles démarches : Châlons-en-Champagne, Fagnières, Saint-Memmie, Conseil Général de la Marne, etc.

Ces actions sont à poursuivre et à diffuser à d'autres collectivités intéressées par la démarche.

Action n° 17 : Intégrer la biodiversité dans les constructions

Les architectes, bien qu'inspirés par les caractéristiques des sites, ont longtemps considéré que la construction qui abrite les activités humaines devait, pour être pérenne, se protéger des assauts de la nature et, en particulier, des oiseaux, insectes et autres petits animaux ou plantes.

Mais la vie trouve toujours sa place même dans les milieux les plus artificialisés. Les hirondelles s'installent sous les toits et les fleurs donnent de la couleur aux murets. De plus, les habitants s'en accommodent et bien souvent aiment cette présence de la nature.

La prise en compte de la biodiversité dans les constructions propose une voie innovante et originale et de nombreuses actions peuvent être réalisées telles que par exemple :

- la protection des nids ou gîtes d'espèces protégées, même s'ils sont inoccupés, lors des opérations de rénovation/construction,

- la protection des végétaux existants lors de la construction,
- la perméabilité des clôtures,
- la réalisation de murs et de toitures végétalisées à plus value écologique,
- la création d'aires de stationnement biocompatibles,
- l'intégration de nichoirs, ...

Action n° 18 : Utiliser les friches temporaires et délaissés comme supports à la biodiversité

La ville moderne continue à fabriquer des espaces vides, quelquefois abandonnés pendant de longues périodes avant urbanisation. Ces espaces restent cloisonnés et clôturés dans un souci de protection et d'isolement dont beaucoup d'habitants ne perçoivent pas le sens. Ces espaces vides, inemployés, non cultivés entre les bâtiments ou en bordure d'infrastructures, pourraient être renaturés, même de façon temporaire.

Ils pourraient, selon le cas, être convertis en jardins éphémères, nurseries végétales, jachères apicoles ou espaces semi-naturels à partir de nouveaux usages initiés par des habitants et associations. Il est proposé de mener des actions en ce sens afin de donner une utilité, même temporaire à ces espaces et d'accroître la biodiversité en ville.

Action n° 19 : Oeuvrer pour la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires chez les particuliers, collectivités et entreprises

L'utilisation des produits phytosanitaires a connu un développement important au cours des dernières décennies pour la prévention, le contrôle ou l'élimination d'organismes jugés indésirables.

L'utilisation de pesticides est souvent imputée en totalité au monde agricole, or, leur utilisation concerne également les zones non agricoles. Les gestionnaires de linéaires (gestionnaires de réseaux routiers, autoroutiers, ferrés, ...), les paysagistes, les collectivités mais aussi les particuliers utilisent régulièrement des produits phytosanitaires.

La Charte d'entretien des espaces publics de la FREDONCA (Fédération Régionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles Champagne-Ardenne) est un outil qui vise à aider les gestionnaires d'espaces à réduire durablement leur consommation de produits phytosanitaires. Progressive, elle se décline en trois niveaux : traitez mieux - traitez Moins - ne plus traiter chimiquement.

La FREDONCA porte et anime également la Charte "Jardiner en préservant sa santé et l'environnement". Cette opération vise à sensibiliser les jardiniers amateurs aux risques pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation de pesticides, aux bonnes pratiques phytosanitaires et aux techniques de jardinage au naturel. Cette sensibilisation s'appuie sur un réseau de jardinerie et de partenaires (associations et collectivités) signataires, qui collaborent pour former, informer et accompagner les particuliers vers des techniques simples et efficaces, respectueuses de l'environnement.

Action n° 20 : Eviter la banalisation et différencier les plantations

Les zones résidentielles les plus récentes sont de très faible qualité biologique malgré des surfaces d'espaces verts collectifs quelquefois importantes. La végétation y est peu très peu diversifiée et essentiellement composée d'espèces exotiques ou ornementales (Thuya, Cupressus,...).

Le choix de ces espèces n'est pas critiquable pour des implantations esthétiques ponctuelles, mais leur trop grande utilisation et l'absence d'ossature végétale à base d'essences locales contribuent à la pauvreté biologique de ces quartiers. De plus, la forte densité et "l'imperméabilité" des clôtures contrarient ou suppriment les possibilités de déplacement et de dissémination d'animaux terrestres utiles dans les jardins (hérisson, musaraigne, orvet).

Pourtant le respect de certaines recommandations simples pour la préservation de la biodiversité dans l'espace urbanisé permettrait déjà d'améliorer la situation. Un document de conseils en matière de plantations et de conduite des plantations intitulé "Que planter ?", a été réalisé par l'AUDC. Ce document renseigne sur les essences adaptées au climat local et aux sols de la Champagne crayeuse et gagnerait à bénéficier d'une publication plus conséquente (annexion aux Plans Locaux d'Urbanisme notamment de l'agglomération châlonnaise).

Action n° 21 : Prendre en compte les micro-habitats

Les micro-habitats, qu'ils concernent des espaces naturels ou semi naturels, peuvent correspondre à des espaces relictuels de grande valeur écologique comme des fragments de pelouses calcaires, ou à de petits espaces présentant des caractéristiques physiques et écologiques différentes de leur environnement immédiat (parcs, vergers, mares, ...) et pouvant offrir des milieux de substitution. L'atlas de la biodiversité réalisé par la commune d'Haussimont a ainsi mis en évidence des espaces de grande valeur écologique sur le site de l'Aéroport Paris-Vatry.

Ces espaces sont généralement mal identifiés et consécutivement rarement protégés notamment dans les documents d'urbanisme.

Leur recensement dans le cadre de l'état initial de l'environnement d'un document d'urbanisme ou d'une étude préalable à une opération d'aménagement est donc de première importance notamment pour le maintien des espèces dont les capacités de déplacement sont limitées.

ACTIONS TRANSVERSALES

Objectifs : communiquer, sensibiliser et planifier

Pour permettre une bonne appropriation de la trame verte et bleue par les élus, les professionnels, les partenaires locaux et le grand public, un important effort de communication doit être mené.

Quels termes utiliser et comment les définir ? Sur quels objectifs ou enjeux faut-il communiquer ? Quels supports utiliser ? Ou encore comment rendre cohérentes les différentes communications sur ce thème à l'échelle du territoire ? Toutes ces questions doivent être appréhendées pour trouver la réponse adéquate.

Action n° 22 : Inscrire ou renforcer les objectifs en matière de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme, notamment les Plans Locaux d'Urbanisme, constituent un élément clef permettant d'assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la préservation de la biodiversité via l'identification de trames à l'échelle des communes voire des quartiers comme :

- outils de connaissance via un diagnostic renforcé qui permet de développer les enjeux de la biodiversité et des continuités écologiques,
- projet de territoire stratégique, (objectifs de modération de la consommation de l'espace, lutte contre l'étalement urbain, dispositions spécifiques dans les OAP⁸ etc.),
- outil réglementaire (zones indicées, identification et protection des espaces patrimoniaux, EBC⁹, emplacements réservés, etc.). Les règlements d'urbanisme peuvent également avoir une incidence significative dans la qualité du traitement végétal des espaces privés (y compris dans la perspective de l'adaptation au changement climatique).
- outil de sensibilisation, communication (prescriptions et recommandations, diffusion des guides déjà réalisés par les partenaires, etc.).

Action n° 23 : Poursuivre et développer les actions de communication et sensibilisation (scolaires, particuliers, etc.)

Suite au constat de manque de connaissance de la population sur les enjeux de la préservation de la biodiversité et de la trame verte et bleue, il apparaît nécessaire de développer un programme de sensibilisation des particuliers, de profiter de la réforme des rythmes scolaires, etc.

Des outils d'information de la population sur la trame verte et bleue et sur les actions à mettre en œuvre à titre individuel doivent être développés :

- créer des malles pédagogiques ciblées, supports ludiques, plaquettes, ...
- organiser des cycles de visites thématiques par types de milieux et publics sur le schéma du travail réalisé par la commission à Saint-Souplet-sur-Py,
- profiter de chaque occasion offerte : fête de la Nature, fête de la Science, Journées du développement durable, Journée mondiale des zones humides, Foire de Châlons, etc.

⁸ OAP: Orientation d'Aménagement et de Programmation

⁹ EBC: Espaces Boisés Classés

- profiter du programme "A l'école de la biodiversité" développé par la Région Champagne-Ardenne,
- tirer parti des sites Internet, ...

Action n° 24 : Assurer le suivi et l'évaluation de la démarche

Comme pour toute politique de protection, l'efficacité des mesures et actions en faveur de la trame verte et bleue doit pouvoir être suivie.

Afin d'évaluer dans quelle mesure la démarche de trame verte et bleue influence la gestion effective des éléments identifiés, contribue au maintien et à la remise en bon état des continuités écologiques du territoire et permet de freiner l'érosion de la biodiversité, il est nécessaire de mettre en œuvre un système de suivi et d'évaluation.

Il s'agit notamment de voir comment évoluent, d'un point de vue structurel et fonctionnel, les "éléments constitutifs" de la trame verte et bleue :

- **Evaluation** : elle se fera tous les 6 ans dans le cadre du suivi du SCoT qui l'encadre. C'est une évaluation sur la base de l'état initial et des données collectées par l'agence d'urbanisme.
- **Suivi** : il devra être assuré par l'ensemble des porteurs de projet et certains observateurs (AUDC, CENCA, LPO, CRPF, CBNBP, ...) sur la base d'un choix pertinent d'indicateurs et via la création d'un "observatoire de l'environnement".

Cet observatoire pourra par exemple prendre en compte la traduction de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, centraliser et diffuser les données, etc.

Action n° 25 : Maintenir l'échange de connaissances autour de l'élaboration de l'atlas des sites naturels remarquables

L'élaboration du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne a été l'occasion de réaliser un travail d'inventaire, concrétisé dans un atlas des sites naturels remarquables du Pays de Châlons-en-Champagne. Ce travail partenarial, réalisé en 2009 et réactualisé en 2012, a permis de recenser 83 sites naturels remarquables.

L'objectif de l'atlas, en plus d'alimenter le diagnostic du SCoT, est de faciliter la mise en œuvre d'une stratégie territoriale pour la gestion des différents habitats. Il peut également être l'occasion de formaliser un protocole d'échange de connaissances entre les différents acteurs de la connaissance et préservation de la nature du territoire. Enfin, il pourra contribuer à l'élaboration d'atlas biologiques communaux à l'image de l'expérience réalisée sur la commune d'Haussimont.

Préserver les boisements relictuels de la plaine crayeuse

-  Permettre un ajustement des petits boisements sous réserve de compensation écologique
-  Sensibiliser les propriétaires

Préserver et valoriser les dernières zones humides affirmer leur multi-fonctionnalité

-  Mettre en œuvre des actions de restauration
-  Aménager des espaces à vocation pédagogique
-  Inciter à l'entretien des cours d'eau non domaniaux
-  Sensibiliser les collectivités à l'acquisition foncière

Conserver et développer un réseau de milieux ouverts

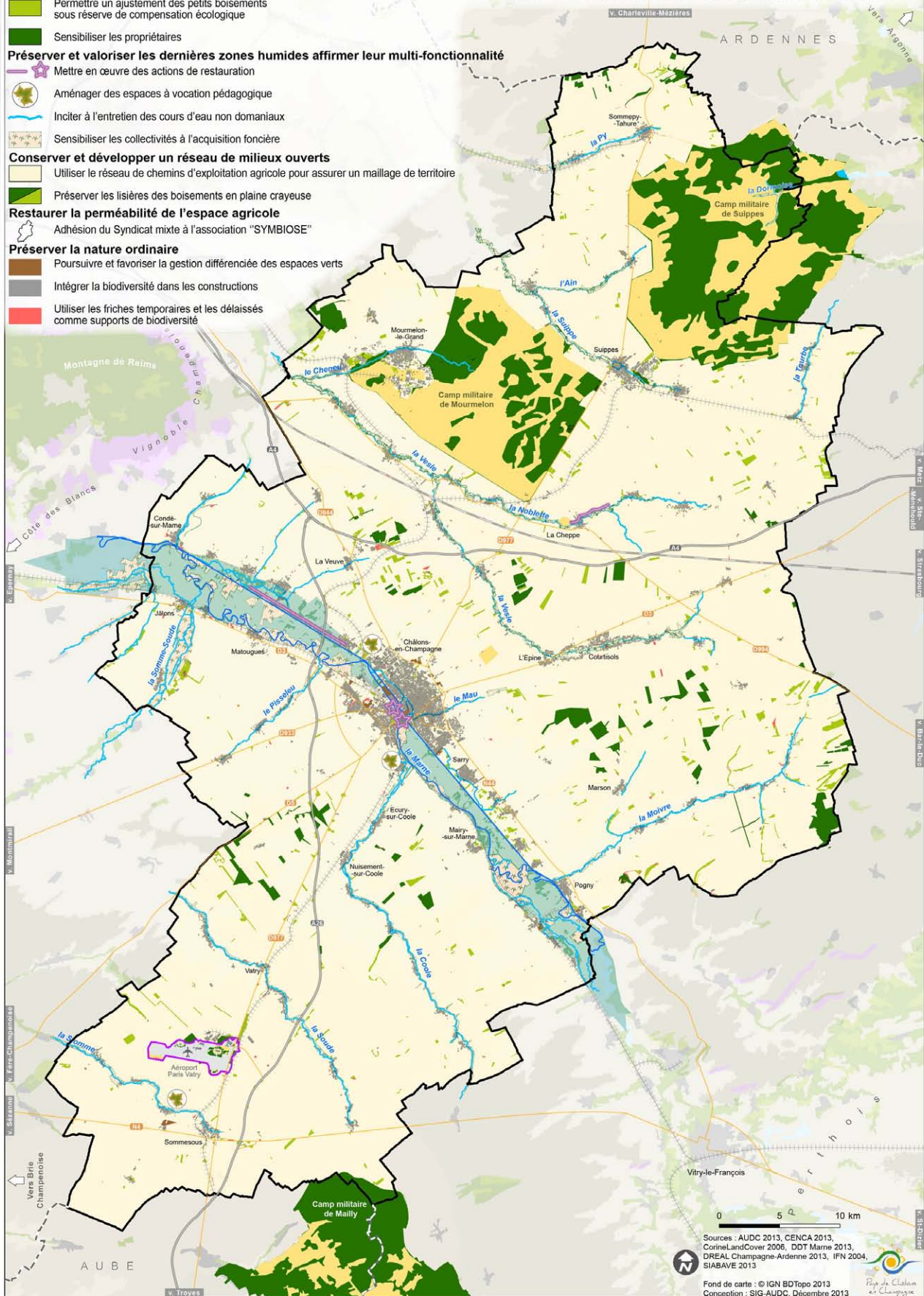
-  Utiliser le réseau de chemins d'exploitation agricole pour assurer un maillage de territoire
-  Préserver les lisières des boisements en plaine crayeuse

Restaurer la perméabilité de l'espace agricole

-  Adhésion du Syndicat mixte à l'association "SYMBIOSE"

Préserver la nature ordinaire

-  Poursuivre et favoriser la gestion différenciée des espaces verts
-  Intégrer la biodiversité dans les constructions
-  Utiliser les friches temporaires et les délaissés comme supports de biodiversité

PLAN D'ACTIONS SYNTHETIQUE

♦ **Fiches action détaillées**

Ces fiches actions se présentent comme une boîte à outils où chacune des actions du plan d'actions est décrite de manière synthétique en mettant en avant les objectifs, la typologie de l'action (technique, de communication), l'échéance (court, moyen et long terme) et les différents partenaires susceptibles d'intervenir dans leur réalisation.

MILIEUX BOISES /FORESTIERS		Nom de l'action		Action 1
Objectif : Préserver les boisements relictuels de la plaine crayeuse		Valoriser les inventaires et cartographies (boisements anciens, alluviaux, compensatoires, ...), relayer l'information		
Description de l'action		Cataloguer et centraliser les nombreuses données disponibles (cartographie des boisements alluviaux, cartographie des boisements anciens, cartographie des boisements compensatoires, inventaire forestier national, ...) pour une meilleure diffusion de la connaissance auprès des acteurs qu'ils soient propriétaires, forestiers, naturalistes, aménageurs, etc.		
Type d'action Action technique Action de communication	Partenaires • DREAL • CRPF • ONF • IGN • Conservatoire botanique national du Bassin parisien • LPO • ...	Maitre d'ouvrage possible • Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons	Calendrier Court terme Action à maintenir dans le temps	
Etat d'avancement En cours				

MILIEUX BOISES /FORESTIERS		Nom de l'action		Action 2
Objectif : Préserver les boisements relictuels de la plaine crayeuse		Permettre un ajustement des petits boisements sous réserve de compensations à plus-values écologique et paysagère		
Description de l'action		Introduire dans le SCoT la possibilité d'ajuster certains boisements sous conditions de : • ne pas remettre en cause la valeur écologique de ces espaces, • ne pas dépasser plus de 10 % de la superficie du site, • de réaliser des aménagements compensatoires sur une superficie au moins équivalente avec un souci de plus-value écologique (essences indigènes gestion différenciée ou écologique, etc.) et avec le soutien technique de professionnels (CENCA, LPO, CRPF, ONF, FDC51, SYMBIOSE, etc.).		
Type d'action Action technique	Partenaires • DREAL • CRPF • Chambre d'agriculture • DDT • ONF	Maitre d'ouvrage possible • Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons	Calendrier Court terme Action à maintenir dans le temps	
Etat d'avancement A venir				

MILIEUX BOISES /FORESTIERS		Nom de l'action		Action 3
Objectif : Préserver les boisements relictuels de la plaine crayeuse		Poursuivre les expérimentations sur les effets du changement climatique		
Description de l'action		Poursuivre les expérimentations et observations engagées par le CRPF et l'ONF afin de renforcer la réactivité et de : • diffuser auprès des acteurs locaux les résultats de recherches et d'expérimentations, • d'intégrer les connaissances et bonnes pratiques dans les référentiels de gestion durable et documents d'orientation, • sensibiliser, accompagner, former les acteurs.		
Type d'action Action technique Action de communication	Partenaires • ONF • CRPF	Maitre d'ouvrage possible • CRPF • ONF	Calendrier Court terme Action à maintenir dans le temps	
Etat d'avancement En cours				

MILIEUX BOISES /FORESTIERS		Nom de l'action		Action 4
Objectif : Préserver les boisements relictuels de la plaine crayeuse		Sensibiliser les propriétaires et les inciter au regroupement		
Description de l'action		Développer le regroupement de propriétaires forestiers. Il peut s'agir de regroupements fonciers afin de réunir la surface nécessaire à la réalisation de plans		

	de gestion forestière durable. Il peut également s'agir de création de coopératives forestières ou syndicats de propriétaires.		
Type d'action Action technique Action de communication	Partenaires • CRPF • ONF • Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons	Maître d'ouvrage possible • CRPF	Calendrier Long terme Action à maintenir dans le temps
Etat d'avancement En cours			

ZONES HUMIDES ET MILIEUX AQUATIQUES	Nom de l'action Action 5 Mettre en œuvre des actions de restauration de corridors écologiques		
Objectif : Préserver et valoriser les dernières zones humides et affirmer leur multifonctionnalité	Description de l'action Certains éléments du territoire ont d'ores et déjà été identifiés comme corridors écologiques ou comme éléments de discontinuités nécessitant un rétablissement de ses fonctionnalités écologiques : Rigole de Condé, canal d'amenée à l'ancienne écluse de Châlons, barrage de Châlons, etc.		
Type d'action Action technique	Partenaires • Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons • AESN • ONEMA • VNF • Les Pelles châlonnaises	Maître d'ouvrage possible • Cités en Champagne • VNF	Calendrier Court à moyen terme
Etat d'avancement En cours			

ZONES HUMIDES ET MILIEUX AQUATIQUES	Nom de l'action Action 6 Aménager des espaces à vocation pédagogique : Parc de Coolus, Saint-Martin-sur-le-Pré, ...		
Objectif : Préserver et valoriser les dernières zones humides et affirmer leur multifonctionnalité	Description de l'action Poursuivre et développer la démarche pédagogique visant à montrer l'importance des habitats écologiques via des sites et actions de communication : parc de Coolus, jardins d'Haussefont, futures frayères de Saint-Martin-sur-le-Pré, etc.		
Type d'action Action technique Action de communication	Partenaires • Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons • CENCA • LPO • ONEMA • CENCA • FMPPMA...	Maître d'ouvrage possible • Cités en Champagne • Communes	Calendrier Court terme
Etat d'avancement En cours			

ZONES HUMIDES ET MILIEUX AQUATIQUES	Nom de l'action Action 7 Inciter l'entretien des cours d'eaux non domaniaux par les riverains		
Objectif : Préserver et valoriser les dernières zones humides et affirmer leur multifonctionnalité	Description de l'action Suite au constat de déficit d'entretien des cours d'eaux par les riverains, un meilleur partage de l'information sur les droits et devoirs de chacun s'avère nécessaire. Ce partage d'information peut s'effectuer via la diffusion de recueils existants sur la restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau. Pour ce faire, de nombreux supports de communication à destination des riverains, réalisés par le SIABAVE, peuvent être utilisés.		
Type d'action Action de communication	Partenaires • SIABAVE • AESN • Syndicats de rivière • FMPPMA • DREAL • DDT	Maître d'ouvrage possible • groupements de communes • Communes	Calendrier Moyen terme Action à maintenir dans le temps
Etat d'avancement En cours			

ZONES HUMIDES ET MILIEUX AQUATIQUES	Nom de l'action Action 8 Sensibiliser les collectivités à l'acquisition foncière		
Objectif : Préserver et valoriser les dernières zones humides et affirmer leur multifonctionnalité	Description de l'action L'acquisition des zones humides est un levier fondamental de l'action de leur préservation. Elle permet aux collectivités de bénéficier de tous les droits liés à la qualité de propriétaire et d'assurer ainsi la protection du site sur le long terme. Dans cet objectif de préservation, l'acquisition de zones humides, ainsi que l'élaboration d'études et d'inventaires écologiques, peuvent bénéficier de soutiens financiers.		

Type d'action Action technique	Partenaires • AESN • CENCA • Conseil général • LPO • ONEMA • SIABAVE	Maître d'ouvrage possible • Communes • Groupements de communes • CENCA	Calendrier Moyen terme
Etat d'avancement En cours			

ZONES HUMIDES ET MILIEUX AQUATIQUES	Nom de l'action Action 9 Restaurer la perméabilité des ouvrages hydrauliques		
Objectif : Préserver et valoriser les dernières zones humides et affirmer leur multifonctionnalité	Description de l'action Les ouvrages hydrauliques peuvent être responsables de la perturbation des continuités écologiques. Des inventaires des ouvrages hydrauliques ont été réalisés. Il est désormais nécessaire d'évaluer si ceux-ci forment des obstacles aux déplacements de la faune et, éventuellement, prendre les mesures nécessaires au rétablissement de leur transparence.		
Type d'action Action technique	Partenaires • AESN • ONEMA • SIABAVE • Syndicats de rivière • FPPMA	Maître d'ouvrage possible • Syndicats de rivières • FMPPMA • Communes • Groupements de communes • VNF • Particuliers	Calendrier Moyen terme
Etat d'avancement En cours			

MILLIEUX OUVERTS : PRAIRIES & PELOUSES CALCICOLES	Nom de l'action Action 10 Valoriser le réseau de chemins d'exploitations agricoles pour assurer un maillage du territoire		
Objectif : Conserver l'existant et développer un réseau de milieux ouverts	Description de l'action Les marges externes des chemins agricoles peuvent, potentiellement, jouer un rôle de corridor fonctionnel essentiel pour de nombreuses espèces de la faune et de la flore ordinaires. L'objectif est de développer la gestion raisonnée des bords de chemins agricoles afin de faire de ces derniers la trame d'un maillage de corridors au sein de l'espace agricole intensif.		
Type d'action Action technique Action de communication	Partenaires • Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons • SYMBIOSE • Chambre d'agriculture de la Marne • Agrifaune • ...	Maître d'ouvrage possible • Agriculteurs • Associations foncières • ...	Calendrier Court terme Action à maintenir dans le temps
Etat d'avancement En cours			

MILLIEUX OUVERTS : PRAIRIES & PELOUSES CALCICOLES	Nom de l'action Action 11 Développer des espaces de transition		
Objectif : Conserver l'existant et développer un réseau de milieux ouverts	Description de l'action Développer haies, bosquets, bandes boisées, vergers, bouchons, etc. au sein de l'espace agricole. Privilégier la plus-value environnementale lors de la création et l'entretien des aménagements en respectant certaines précautions : essences indigènes et en mélanges, choix du matériel utilisé, périodes d'interventions, contexte de la réalisation, organismes experts, etc. Intégrer des espaces de transition entre espace urbanisé et espace agricole dans le cadre des documents d'urbanisme et des opérations d'aménagement urbain (lotissements, zones d'activités, ...).		
Type d'action Action technique Action de communication	Partenaires • SYMBIOSE • Chambre d'agriculture de la Marne • Agrifaune • CRPF • ONF • Conseil régional de Champagne-Ardenne • Communes • Groupements de communes	Maître d'ouvrage possible • Agriculteurs • Associations foncières • Fédération des Chasseurs de la Marne • Communes • Groupements de communes	Calendrier Court terme Action à maintenir dans le temps
Etat d'avancement En cours			

MILLIEUX OUVERTS : PRAIRIES & PELOUSES CALCICOLES	Nom de l'action Action 12 Préserver les lisières de boisements en plaine crayeuse		
Objectif : Conserver l'existant et développer un réseau de milieux ouverts	Description de l'action De manière générale, les lisières des boisements en plaine crayeuse sont des milieux riches et diversifiés : les lisières constituent des milieux de substitution à la flore des pelouses calcicoles. Il apparaît nécessaire de conserver et favoriser la biodiversité de ces espaces sur la base d'une gestion écologique favorable aux espèces remarquables présentes ou susceptibles de s'installer.		
Type d'action Action technique Action de communication	Partenaires • SYMBIOSE • Chambre d'agriculture de la Marne • CBNBP • CRPF • ONF • Fédérations de chasse • ...	Maître d'ouvrage possible • Agriculteurs • Forestiers	Calendrier Moyen terme Action à maintenir dans le temps
Etat d'avancement A venir			

PLAINE AGRICOLE	Nom de l'action Action 13 Adhésion du Syndicat mixte du SCoT et du pays de Châlons-en-Champagne à l'association SYMBIOSE		
Objectif : Restaurer la perméabilité de l'espace agricole	Description de l'action L'association "Symbiose, pour des paysages de biodiversité" rassemble les acteurs de la région Champagne-Ardenne pour la gestion de la biodiversité. Elle se positionne comme une force de propositions. Par l'adhésion à l'association SYMBIOSE, le Syndicat mixte s'engagerait dans une démarche partenariale à agir concrètement en faveur de la biodiversité.		
Type d'action Action technique Action communication	Partenaires • SYMBIOSE • ...	Maître d'ouvrage possible • Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons	Calendrier Court terme Action à maintenir dans le temps
Etat d'avancement A venir			

PLAINE AGRICOLE	Nom de l'action Action 14 Favoriser les actions sur les territoires à enjeux/ Coordonner les actions de restauration via les institutionnels /territoires de projet		
Objectif : Restaurer la perméabilité de l'espace agricole	Description de l'action Suite au constat que les actions en faveur de la biodiversité se réalisent plutôt à la faveur d'opportunités que suivant une stratégie cohérente à l'échelle d'un territoire, il apparaît primordial de favoriser les actions sur des territoires à enjeux identifiés sur la base des cartographies du SCoT et de leur prise en compte dans le cadre des plans locaux d'urbanisme.		
Type d'action Action technique Action communication	Partenaires • SYMBIOSE • CRPF • Chambre d'agriculture de la Marne • Conseil régional • Conseil général • DREAL • DDT • CENCA • LPO • Agrifaune • ...	Maître d'ouvrage possible • Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons • Communes • Groupements de communes	Calendrier Court terme
Etat d'avancement A venir			

PLAINE AGRICOLE	Nom de l'action Action 15 Créer une mosaïque d'actions complémentaires, diversifiées et à plusieurs échelles		
Objectif : Restaurer la perméabilité de l'espace agricole	Description de l'action Conforter la trame verte et bleue implique de mener de front un ensemble d'actions complémentaires, innovantes voire expérimentales permettant de développer la trame verte et bleue en limitant les incidences sur la Surface Agricole Utile.		
Type d'action Action technique	Partenaires • AESN • CRPF	Maître d'ouvrage possible • SYMBIOSE • Conseil général	Calendrier Court terme
Etat d'avancement			

A venir	• Chambre d'agriculture de la Marne • DREAL • Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons • Conseil régional • ...	• Communes • CENCA • LPO • Agrifaune • ...	
---------	---	--	--

ZONES URBANISÉES	Nom de l'action Action 16 Poursuivre et favoriser la gestion différenciée des espaces verts		
Objectif : Préserver la nature ordinaire	Description de l'action La gestion différenciée fait évoluer le modèle "horticole" standard en intégrant un souci écologique à la gestion des espaces verts et une optimisation des moyens. Plusieurs collectivités du Pays de Châlons-en-Champagne se sont déjà engagées dans de telles démarches : Châlons-en-Champagne, Conseil Général de la Marne, Fagnières, Saint-Memmie, etc. Ces actions sont à poursuivre et à diffuser à d'autres collectivités intéressées par la démarche.		
Type d'action Action technique	Partenaires • FREDONCA • Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons • ...	Maître d'ouvrage possible • Communes • Groupements de communes • Conseil général • Gestionnaires de voies et de réseaux	Calendrier Court terme Action à maintenir dans le temps
Etat d'avancement En cours			

ZONES URBANISÉES	Nom de l'action Action 17 Intégrer la biodiversité dans les constructions		
Objectif : Préserver la nature ordinaire	Description de l'action La prise en compte de la biodiversité dans les constructions est une voie innovante et originale. De nombreuses actions peuvent être réalisées telles que ne pas détruire la flore et les gîtes d'espèces protégées lors des opérations de construction/rénovation jusqu'à la réalisation de toitures et murs végétalisés à plus-value écologique, l'intégration de nichoirs, le développement de bonnes pratiques pour la gestion, l'entretien, etc.		
Type d'action Action technique Action de communication	Partenaires • AUDC • Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons • LPO • ...	Maître d'ouvrage possible • Communes • Groupements de communes • Bailleurs • Architectes • Bureaux d'études • ...	Calendrier Moyen terme
Etat d'avancement A venir			

ZONES URBANISÉES	Nom de l'action Action 18 Utiliser les friches temporaires et délaissés comme supports à la biodiversité		
Objectif : Préserver la nature ordinaire	Description de l'action "Renaturer" les espaces vides, inemployés, non cultivés entre les bâtiments ou en bordure d'infrastructures, même de façon temporaire. Ceux-ci pourraient, selon le cas, être convertis en jardins éphémères, nurseries végétales, jachères apicoles ou espaces semi-naturels à partir de nouveaux usages initiés par des habitants et des associations.		
Type d'action Action technique	Partenaires • AUDC • Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons • LPO • Collectivités locales	Maître d'ouvrage possible • Communes • Collectivités • Groupements de communes • Gestionnaires de zones d'activités • Bailleurs • ...	Calendrier Moyen terme
Etat d'avancement A venir			

ZONES URBANISÉES	Nom de l'action Action 19 Ouvrer pour la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires chez les particuliers, collectivités et entreprises	
Objectif :	Description de l'action	

Préserver la nature ordinaire	Favoriser et soutenir l'implication des collectivités dans les 2 démarches développées par la FREDONCA et bénéficier des différents outils de communication qu'elle a mis au point. Réduire durablement la consommation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces publics en appliquant la Charte de la FREDONCA. Progressive, elle se décline en trois niveaux : Traitez mieux ; Traitez Moins ; Ne plus traiter chimiquement. Sensibiliser les jardiniers amateurs aux bonnes pratiques phytosanitaires et aux techniques de jardinage au naturel. La FREDONCA porte et anime la Charte "Jardiner en préservant sa santé et l'environnement". Cette sensibilisation s'appuie sur un réseau de jardineries et de partenaires (associations et collectivités) signataires, qui œuvrent ensemble pour former, informer et accompagner les particuliers vers des techniques simples et efficaces, respectueuses de l'environnement.		
Type d'action Action technique Action de communication	Partenaires • FREDONCA • Associations • Collectivités locales	Maître d'ouvrage possible • Communes • Groupements de communes • Bailleurs • ...	Calendrier Moyen terme
Etat d'avancement En cours			

ZONES URBANISÉES	Nom de l'action Action 20 Eviter la banalisation et différencier les plantations		
Objectif : Préserver la nature ordinaire	Description de l'action Le respect de certaines recommandations simples pour la préservation de la biodiversité dans l'espace urbanisé permettrait d'améliorer le phénomène de banalisation des plantations des espaces publics comme privés. Un document de conseils en matière de plantations et de conduite des plantations intitulé "Que planter ?", a été réalisé par l'AUDC. Ce document renseigne sur les essences adaptées au climat local et aux sols de la Champagne crayeuse et devrait bénéficier d'une publication plus conséquente (annexion aux Plans Locaux d'Urbanisme de l'agglomération châlonnaise).		
Type d'action Action technique Action de communication	Partenaires • CRPF • Collectivités locales	Maître d'ouvrage possible • Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons • Communes et groupements de communes • AUDC • ...	Calendrier Moyen terme
Etat d'avancement En cours			

ZONES URBANISÉES	Nom de l'action Action 21 Prendre en compte les micro-habitats		
Objectif : Préserver la nature ordinaire	Description de l'action Recenser les micro-habitats (talus, bosquets, petites surfaces de pelouses calcaires, mares, ...) dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme et dans les opérations d'aménagement. Envisager des mesures de protection de ces petits espaces qui peuvent être d'une grande valeur en termes de biodiversité. Privilégier des démarches d'entretien limitant la fréquence des tontes et proscrivant l'emploi de désherbants chimiques.		
Type d'action Action technique	Partenaires • LPO • CENCA • CBNBP	Maître d'ouvrage possible • Communes • Groupements de communes • ...	Calendrier Moyen terme
Etat d'avancement A venir			

ACTIONS TRANSVERSALES	Nom de l'action Action 22 Inscrire / renforcer les objectifs en matière de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme		
Objectif : Communiquer, sensibiliser et planifier	Description de l'action Les documents d'urbanisme, notamment les Plans Locaux d'Urbanisme sont un élément clef (diagnostic territorial, débat avec les élus et les personnes publiques, concertation avec la population) permettant d'assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et la préservation de la biodiversité via l'identification de trames à l'échelle des communes voire des quartiers.		
Type d'action Action technique	Partenaires • DREAL	Maître d'ouvrage possible • Communes	Calendrier Court terme

Etat d'avancement En cours	• DDT	• Groupements de communes • Bureaux d'études	
--------------------------------------	-------	---	--

ACTIONS TRANSVERSALES Nom de l'action Action 23			
Poursuivre et développer les actions de communication et sensibilisation de la population			
Objectif : Communiquer, sensibiliser et planifier	Description de l'action Développer un programme de sensibilisation des particuliers en tirant parti de diverses manifestations et de la réforme des rythmes scolaires pour informer la population, notamment les scolaires, sur la trame verte et bleue et sur les actions en faveur de la biodiversité à mettre en œuvre à titre individuel.		
Type d'action Action de communication	Partenaires • Associations de protection de la nature • AESN • Education nationale • Conseil général • Conseil régional • Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons • ...	Maître d'ouvrage possible • Communes • Groupements de communes	Calendrier Court terme
Etat d'avancement En cours			

ACTIONS TRANSVERSALES Nom de l'action Action 24			
Assurer le suivi et l'évaluation de la démarche			
Objectif : Communiquer, sensibiliser et planifier	Description de l'action Comme pour toute politique de protection, l'efficacité de la trame verte et bleue doit pouvoir être suivie et évaluée afin de définir dans quelle mesure la démarche de trame verte et bleue influence la gestion effective des éléments identifiés et contribue ainsi au maintien et à la remise en bon état des continuités écologiques du territoire. Cette démarche peut s'appuyer notamment sur l'obligation de suivi/évaluation du SCoT par paliers de 6 ans et pourrait donner lieu à la mise en œuvre d'un outil du type "Observatoire de la trame verte et bleue du Pays de Châlons-en-Champagne".		
Type d'action Action technique	Partenaires • Associations de protection de la nature • AESN • SIABAVE • CBNBP • Conseil général • Conseil régional • CRPF • DREAL • DDT • ...	Maître d'ouvrage possible • Groupements de communes • Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons	Calendrier Moyen terme Action à maintenir dans le temps
Etat d'avancement A venir			

ACTIONS TRANSVERSALES Nom de l'action Action 25			
Maintenir l'échange de connaissances autour de l'élaboration de l'atlas des sites naturels remarquables			
Objectif : Communiquer, sensibiliser et planifier	Description de l'action L'élaboration du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne a été l'occasion de réaliser un Atlas des sites naturels remarquables du Pays de Châlons-en-Champagne. Ce travail a permis de formaliser un protocole d'échange de connaissances entre différents acteurs du territoire qui mériterait d'être pérennisé et élargi. Il pourrait également servir de support dans la perspective de développer les atlas de biodiversité à l'échelle des communes.		
Type d'action Action technique Action de communication	Partenaires • CENCA • LPO • CBNBP • Conseil régional • CRPF • DREAL • DDT • SIABAVE • AESN	Maître d'ouvrage possible • Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons	Calendrier Court terme Action à maintenir dans le temps
Etat d'avancement En cours			

IV. Bibliographie

♦ Etudes et publications

- Agence de L'Eau du Bassin Seine Normandie, "SDAGE du bassin Seine-Normandie 2010-2015", 2009
- CAUE Isère / LPO Isère, "Biodiversité & bâti, comment concilier nature et habitat", 2012
- Centre de la Propriété Forestière Ile-de-France - Centre, "Guide pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière", 2009
- Comité opérationnel "Trame Verte et Bleue" du Grenelle de l'environnement, "Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la restauration des continuités écologiques", 2009
- Conservatoire Botanique National du Bassin parisien / SYMBIOSE, "État initial des connaissances acquises sur la flore et les communautés végétales des marges externes de chemins de desserte agricole", 2012
- Conservatoire d'Espaces Naturels Champagne-Ardenne, "Guide sur la préservation et la gestion des milieux naturels à l'usage des élus", 2012
- Conservatoire d'Espaces Naturels Champagne-Ardenne, "Les pelouses sèches de l'Argonne Ardennaise", 2010
- Fédération des parcs naturels régionaux de France, "Méthodologie pour la mise en œuvre de corridor écologique et/ou biologique à une échelle territoriale", 2006
- Région Champagne-Ardenne, "A l'école de la biodiversité : guide à l'usage des élus et services des communes", 2012
- Région Champagne-Ardenne, "A l'école de la biodiversité", 2012
- Région Champagne-Ardenne, "Charte régionale de la biodiversité", 2012
- SIABAVE, "SAGE Aisne-Vesle-Suippe", 2013
- SYMBIOSE, "Le bord de chemin, un véritable atout pour la nature et pour l'agriculture", 2013
- Syndicat mixte du SCoT et du pays de Châlons/Conservatoire d'Espaces Naturels Champagne-Ardenne, "Atlas des Sites Naturels Remarquables", version 2012
- Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons, "Trame Verte et Bleue du Pays de Châlons-en-Champagne", 2010

V. Annexes

♦ Grilles d'analyse

Dans le but de faciliter les recherches des membres de la commission et de recueillir les données, plusieurs outils ont été élaborés :

Inventaire des actions réalisées – Attention, cet inventaire n'est pas exhaustif et se veut donc évolutif

Maître d'ouvrage Maître d'œuvre	Actions	Localisation	Milieux							Freins identifiés	Axes			Descriptif de l'action	Informations complémentaires	Transmis par	Secteur
			Plaine agricole	Infrastr. linéaires	Aqua. et zh	Forêts	Parcs et jardins	Zones urbanisées	"chez moi"		Réglementaire	Opérationnel	Pédagogique				
Agriculteur	Plantations de haies	Saint-Memmie, Châlons-en-Champagne	X							Etre propriétaire des terrains		X				M. HERBILLON, FDSEA	Agglomération
Commune de Saint-Memmie	Aménagements des bords du Mau	Commune de Saint-Memmie	X							Accord des riverains		X				M. HERBILLON, FDSEA	Agglomération
Agriculteur, usine de déshydratation Luzéal	Bandes de luzerne fauchées une fois sur deux	Parcelle de luzerne	X							Réglementation européenne, qualité du fourrage	X	X		Laisser des bandes de luzerne dans les parcelles et les récolter une fois sur deux.		M. HERBILLON, FDSEA	Agglomération
Fagnières et Saint-Memmie (autres?)	Engagement des communes dans la charte d'entretien des espaces publics (FREDONCA)	Fagnières, Saint-Memmie						X				X		Engagement des communes dans les pratiques les plus respectueuses de l'environnement pour la gestion des espaces publics, engagement des communes à travers la charte de la FREDONCA (3 niveaux d'engagement : traiter mieux, traiter moins, ne plus traiter). Attribution d'un label. Aides techniques de la FREDONCA, aide financière possible de l'Agence de l'eau.		DE CHAMPAVIN Sophie, CRCA	Agglomération
FREDONCA	Fiches techniques "Jardiner en préservant sa santé et l'environnement"	Diffusion en Champagne-Ardenne							X	Plaquettes insuffisamment connues du grand public?			X	Série de plaquettes et documents techniques pour jardiner durablement (édition et téléchargement de la FREDONCA) comme par exemple : auxiliaires du jardin, la pelouse... Site Internet : http://fredonca.pagesperso-orange.fr/charte/charte.htm	Site Internet : http://fredonca.pagesperso-orange.fr/charte/charte.htm	DE CHAMPAVIN Sophie, CRCA	Agglomération
Conseil général de la Marne	Fauchage raisonné (coupe haute et fauchage) des bords de routes départementales	Certains tronçons de RD		X								X	X	Modification des pratiques de gestion des bords de route (fauchage raisonné) + formation des agents réalisant les campagnes de fauchage + campagne signalétique pour information/sensibilisation du grand public.		DE CHAMPAVIN Sophie, CRCA	Agglomération
CENCA	Guide "Préservation et gestion des espaces naturels"	Champagne-Ardenne	X	X	X	X	X						X	Guide technique à l'usage des élus locaux. Il a pour objectifs d'initier les élus locaux à la connaissance du patrimoine naturel de leur territoire. Il apporte les éléments de réflexion et outils nécessaires pour préserver ces milieux naturels...		DE CHAMPAVIN Sophie, CRCA	Agglomération
DREAL Champagne-Ardenne	Atelier régional planification et urbanisme opérationnel durable	Champagne-Ardenne						X					X	L'atelier urbanisme durable réunit à l'initiative de la DREAL, les praticiens de l'aménagement, les collectivités porteuses de projets de quartiers innovants : organisation de journées thématiques (AEU, évaluation environnementale, intégration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme, TVB...), visites de sites (ex: visite cité jardin de Bétheny).	Site Internet : http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/travaux-regionaux-sur-l-urbanisme-r737.html	DE CHAMPAVIN Sophie, CRCA	Agglomération
Cités-en-Champagne /CENCA	Aménagement d'espaces de nature public (espace pédagogique au verger de sauvegarde, plantation de haies... au domaine de Coolus)	Coolus			X	X	X	X				X	X	Depuis 2004, le parc de Coolus fait l'objet d'une gestion écologique chapeautée par Cités-en-Champagne et le CENCA dont les objectifs sont de favoriser la biodiversité, de concourir à la découverte des milieux, de la faune et de la flore. Ceci se traduit par divers aménagements, équipements ou interventions, un second plan de gestion a été en place à horizon 2015. un programme de travail du site a été élaboré et une animation autour des chauves-souris est prévue en août 2014. l'espace pédagogique a accueilli 700 enfants et environ 300 adultes en 2012. des animations ont été créées (Nature en fête le 23 juin 2013 par exemple)	Partenariat de l'agence de l'Eau seine-Normandie, la CRCA, les associations de protections de la Nature (ex : LPO)	DE CHAMPAVIN Sophie, CRCA et MALOTET Ludovic	Agglomération
CBNBP/AESN	Petit guide des plantes invasives des milieux humides de Champagne-Ardenne	Champagne-Ardenne			X								X	Guide de reconnaissance des espèces invasives assorti de pistes de gestion. Opération de formation/sensibilisation des agents.		DE CHAMPAVIN Sophie, CRCA	Agglomération
CPIE Pays de Soulaing	Creusons des mares	Champagne-Ardenne			X							X		Dispositif de soutien à la création de mares en Champagne-Ardenne. Le programme d'action en faveur des amphibiens et reptiles de Champagne-Ardenne, piloté par le CPIE du Pays de Soulaing prend en charge le terrassement de la mare (condition : créer au moins 3 points d'eau sur un même territoire pour constituer ou renforcer un réseau de mares).	http://amphibiens-champagne-ardenne.overblog.com/	DE CHAMPAVIN Sophie, CRCA	Agglomération
Commune de Dampierre-sur-Moivre et Les Amis des Moulins Marnais	Exposition sur les moulins de la Moivre (avec conférence)	Dampierre-sur-Moivre			X					aucun			X	Affichage de documents, visite commentée, conférence, buffet, vente de livres sur le sujet.		DAMAGNEZ Marie-Cécile, les Amis des Moulins marnais	Agglomération
Les Amis des Moulins Marnais	Journée portes ouvertes des moulins de la Moivre	Toute la vallée de la Moivre			X					les "visites" inopinées qui ont suivi			X	Visite commentée des moulins, journée animée à la minoterie de Francheville (succès), vente de livres sur le sujet		DAMAGNEZ Marie-Cécile, les Amis des Moulins marnais	Agglomération
Les Amis des Moulins Marnais	Nettoyage des rives du moulin de Saint-Jean-sur-Moivre	Saint-Jean-sur-Moivre			X					bonnes volontés gratuites		X		Nettoyage effectué par des volontaires de l'association.		DAMAGNEZ Marie-Cécile, les Amis des Moulins marnais	Agglomération
Les Amis des Moulins Marnais	Publication d'un livre "au fil de l'eau... au fil du temps : la vallée de la Moivre et ses moulins"				X								X			DAMAGNEZ Marie-Cécile, les Amis des Moulins marnais	Agglomération

Maître d'ouvrage Maître d'œuvre	Actions	Localisation	Milieux							Freins identifiés	Axes			Descriptif de l'action	Informations complémentaires	Transmis par	Secteur
			Raine agricole	Infrastr. linéaires	Aqua. et th	Forêtiers	Présail extensif	Zones urbanisées	*chez moi !		Réglementaire	Opérationnel	Pédagogique				
SYMBIOSE	Réunion de différents acteurs de Champagne-Ardenne pour la gestion de la biodiversité	Champagne-Ardenne	X									X	X	L'association a pour missions l'expérimentation, l'accompagnement et la communication. Mise en place du programme SYMBIOSE, suivi par le Conservatoire botanique national du bassin parisien et par le réseau biodiversité pour les abeilles, le programme bénéficie du soutien de la CRCA et du FEADER. Connaissance du territoire, actions de sensibilisation, information et échanges avec les professionnels, amélioration des connaissances (essais et suivis), valorisation du savoir-faire, gestion différenciée font partie du programme.	Mais pas d'actions pour l'instant sur le pays de Châlons	LAPIE Hervé, SYMBIOSE	Champagne-Ardenne
DRIEE	Classements des cours d'eau (listes 1 et 2)	Marne, Soude, Somme Soude, Coole			X						X				http://www.drie.eil.de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Liste_1_joe_20121218_0020_cle2ce4cd.pdf et http://www.drie.eil.de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Liste_2_joe_20121218_0021_cle231295.pdf	LICKEL Marie-Françoise, Agence de l'eau Seine Normandie	Agglomération
DRIEE	3 ouvrages sur la Somme et la Somme Soude	Villeseneux et Jâlons			X							X			http://www.drie.eil.de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-de-restauration-des-cours-a115.html	LICKEL Marie-Françoise, Agence de l'eau Seine Normandie	Agglomération
DDT Marne	Arrêté préfectoral définissant les zones de frayères et de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole	Département de la Marne			X						X					LICKEL Marie-Françoise, Agence de l'eau Seine Normandie	Agglomération
FDAAPPMA 51	Plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles (PDPG)	Département de la Marne			X						X		X	Le PDPG, doit permettre une gestion globale des cours d'eau, visant à restaurer les milieux, ce qui profitera aux populations piscicoles.	http://www.federation-peche51.com/gestion-piscicole.html	Françoise, Agence de l'eau Seine Normandie	Marne
FDAAPPMA 51	Entretien des noues de la Marne	Pays de Châlons			X							X		L'entretien des noues de la Marne est un programme pluriannuel d'entretien avec une intervention sur chaque secteur tous les six ans.		LEB Cynthia, FDAAPPMA51	Pays de Châlons
FDAAPPMA 51	Reconnexion de la noue de Comperitix	Pays de Châlons			X									Effectuée en février 2013 pour favoriser la reproduction du brochet, l'accueil de l'avifaune et réguler le régime hydrique.		LEB Cynthia, FDAAPPMA51	Pays de Châlons
Agence de l'eau seine Normandie	Tableau des réservoirs biologiques	Bassin Seine Normandie			X						X		X	Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification qui fixe, pour une période de six ans, "les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux" (article L212-1 du code de l'environnement) à atteindre dans le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.	http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/m-ediathèque/Politique_de-leau/SDAGE_ADOPTÉ/SDAGE_201004/chapitres/AN_N7_SDAGE-liste-reservoirs-biologiques.pdf	LICKEL Marie-Françoise, Agence de l'eau Seine Normandie	Agglomération
Agence de l'eau seine Normandie	SDAGE 2010-2015 (bilan à mi-parcours)	Bassin Seine Normandie			X					Les freins et difficultés rencontrés y sont détaillés (volets : pollutions diffusés et continuité écologique notamment.	X		X	Le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du PdM est un bilan de l'avancement des actions prévues dans le PdM sur l'ensemble du bassin, ainsi qu'une analyse des freins et retards constatés sur la mise en œuvre de ces actions. Ce n'est pas une analyse de l'effet des actions sur l'état des milieux. Celle-ci aura lieu à la fin du programme de mesures, après 2015.	http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=1490	LICKEL Marie-Françoise, Agence de l'eau Seine Normandie	Agglomération
SIABAVE	Elaboration, animation et gestion du SAGE Aisne Vesle Suipe, Aménagement et entretien de la Vesle et ses annexes, l'élaboration, la mise en place et le suivi de contrats de partenariats avec l'AESN et les acteurs de l'eau sur le bassin versant de la Vesle	Bassin de la Vesle			X						X		X			NIVROY Béatrice, SIABAVE	
Chambre d'agriculture 51 / Fédérations régionale (FRCCA) et départementale (FDCM) des chasseurs / CRPF	Valorisation des petits bois de Champagne crayeuse et appui à la création de boisements	Marne et Champagne Ardenne	X	X		X				Manque de connaissance des propriétaires et des bureaux d'études, spécificité de la Champagne crayeuse.	X	X	X	ouverture de cloisonnement, valorisation de la biomasse, renouvellement de peuplements, vulgarisation des techniques de boisement, aménagements sylvocynégétiques		DE PONTBRIAND Solène, FRCCA	Agglomération
FRCCA, Agrifaune	Bande tampon Bouchon	Marne et Champagne Ardenne	X	X								X	X	"Suite à l'action "Mille Bouchons en terre de Champagne", cette action a été initiée car elle présente l'avantage d'être plus simple à mettre en œuvre que les haies (moins de linéaire nécessaire). En partenariat avec l'association "les croqueurs de pommes", des greffages d'arbres fruitiers ont également été réalisés (apportant ainsi une plus-value à la haie et contribuant à la sauvegarde des variétés locales).		DE PONTBRIAND Solène, FRCCA	Agglomération
FRCCA, Agrifaune	Mille bouchons en terre de Champagne	Marne et Champagne Ardenne	X	X						Contexte économique plus favorable à la culture céréalière qu'à la mise en place d'aménagements		X	X	Opération de sensibilisation (du monde agricole et du grand public) à l'aménagement des territoires agricoles. Entre 2009 et 2011, mille bouchons (buissons de 6 plants – fournitures disponibles gratuitement sous la forme de kits) ont été plantés dans la région, par des agriculteurs.		DE PONTBRIAND Solène, FRCCA	Agglomération

Maître d'ouvrage Maître d'œuvre	Actions	Localisation	Milieux							Freins identifiés	Axes			Descriptif de l'action	Informations complémentaires	Transmis par	Secteur
			Plante agricole	Infrast. linéaires	Aqua. et zh	Forêttes	Prarial extensif	Zones urbanisées	"chez moi"		Réglementaire	Opérationnel	Pédagogique				
Chambre d'agriculture 51/Fédérations régionale (FRCCA) et départementale (FDCM) des chasseurs/CRPF	Promotion de la haie champêtre et accompagnement technique des planteurs	Marne et Champagne Ardenne	X	X						Contexte économique plus favorable à la culture céréalière qu'à la mise en place d'aménagements. Contexte réglementaire sur le statut de la haie incertain, Statut du fermage qui peut être un frein	X	X		Mise en place de formations à destination des agriculteurs (Comment planter une haie, Comment entretenir une haie). Elaboration de fiches techniques sur la plantation de haies (publication mai 2013). Implantation d'une haie pédagogique en mars 2012 sur le complexe agricole du Mont Bernard à Châlons en Champagne. Accompagnement financier des agriculteurs (subvention FDC, subvention AFAHC – Association arbres et haies champêtres via la FRCCA ou orientation vers d'autres pistes (Région, mesures compensatoires...). Accompagnement technique des agriculteurs dans la conception de leur projet (plus de 500 km de haies implantées en Champagne-Ardenne, avec un financement de la Région et un accompagnement d'une des 4 structures). Existence d'une base de données permettant de recenser les plantations de haies dans la Marne. Essais réalisés en plein champs sur différents matériaux pour paillage de haies (plastique, biodégradable)		DE PONTBRIAND Solène, FRCCA	Agglomération
CRPF	Le CRPF via une mission de conseil, a un rôle d'incitation auprès des propriétaires privés. Ces missions concernent le développement des forêts privées, rédaction du schéma régional de gestion sylvicole et le Code des bonnes pratiques sylvicoles pour les forêts, agrément des plans simples de gestion, incitation aux regroupements techniques et économiques des propriétaires forestiers, encouragement aux méthodes de sylviculture favorisant la gestion durable et la valorisation économique des forêts, diffusion de connaissances sylvicoles auprès des propriétaires et sensibilisation à la multifonctionnalité de la forêt	Champagne-Ardenne				X				Exigences législatives et réglementaires complexifiant parfois les démarches et nécessitant des compétences spécifiques, émiettement des propriétés et taille des parcelles (très petites dans pays de Châlons), mises à jour incomplètes du cadastre, hostilité des Propriétaires privés à ouvrir leur forêt au public (crainte en termes de responsabilité et de sécurité), sensibilisation des propriétaires pratiquement et économiquement difficile, contexte économique difficile pour la filière bois (manque d'information et de sensibilisation des propriétaires), chute du cours du bois, disparition d'entreprises spécialisées, très faible taux de boisement dans le pays de Châlons, variété d'essences utilisables très limitée en raison des sols crayeux, faible rentabilité, habitudes de plantations, maladie des frênes, coût (si les actions en faveur de la TVB ont un coût supplémentaires pour les propriétaires, ils ne veulent pas s'engager dans la démarche)	X	X	X	Conseils techniques auprès des propriétaires, animation d'actions collectives, suivi d'un réseau régional de placettes de démonstration et d'essai, édition de guides techniques et documents de vulgarisation, participation à l'aménagement du territoire, contribution à la prise en compte de l'environnement dans la gestion forestière, surveillance de l'état sanitaire des forêts, contribution aux certifications.		VANDERHEEREN Nicolas, CRPF	Champagne-Ardenne
ONF	Gestion forestière (produire, protéger la biodiversité, renouveler les boisements et accueillir (informer la population), aménagement du territoire, réalisation d'études et travaux, activités "eau" (plan de gestion "rivière", traitement de ripisylves, inventaires faune/flore, suivi de la qualité des eaux, géoréférencement des rus et mares, etc.	Aube-Marne				X					X	X	X			GEOFFROY Eric, ONF	Bourgogne/Champagne-Ardenne
FRCCA, Agrifaune	Etude : Influence de la haie sur les carabes ?	Haute-Marne	X	X								X	X	Etude mise en place sur 2 exploitations haut-marnaises en 2011, destinée à mesurer l'influence de la haie sur les populations de carabes, ces insectes étant considérés comme des insectes auxiliaires de cultures.		DE PONTBRIAND Solène, FRCCA	Agglomération
Cités-en-Champagne	Aménagements paysagers	Voie du Cygne						X				X		Réalisation d'un aménagement paysager de la voie du cygne (voie de désenclavement de la rue Jeanne d'Arc) avec la mise en place d'anciennes variétés fruitières palissées.		MALOTET Ludovic, Cités-en-Champagne	Agglomération
Cités-en-Champagne	Entretien des cours d'eau	Agglomération						X		Dégradations, manque de moyens humains et techniques		X		L'entretien des cours d'eau à l'échelle de l'agglomération se fait notamment par le biais de la brigade bleue (composée de 13 personnes employées sous un contrat unique d'insertion et encadrées par deux responsables d'équipe). Sa mission est de mettre en valeur les cours d'eau de l'agglomération : protéger et nettoyer les berges (abattage, élagage, débroussaillage, tonte, etc.), les étagers (tressage de saules), gérer les embâcles, les aspects esthétiques, retirer les plantes invasives, protéger la ripisylve, etc.		MALOTET Ludovic, Cités-en-Champagne	Agglomération
Cités-en-Champagne	Entretien des espaces verts	Châlons-en-Champagne						X		Des riverains qui ne participent pas à l'entretien des bords du Mau, dégradations,		X		A l'instar de la brigade bleue, il existe une brigade verte chargée de l'entretien des espaces verts de la ville de Châlons-en-Champagne.		MALOTET Ludovic, Cités-en-Champagne	Agglomération
Châlons-en-Champagne	Animation "rendez-vous aux jardins"	Châlons-en-Champagne						X				X	X	Avec cette manifestation, le Ministère de la culture et de la communication invite le public à découvrir parcs et jardins pour en découvrir les richesses. De nombreuses animations (spectacles, visites, expositions, démonstrations de savoir-faire, jeux, lectures, etc.) sont proposées.		Ville de Châlons-en-Champagne	Ville de Châlons-en-Champagne

Maître d'ouvrage Maître d'œuvre	Actions	Localisation	Milieux							Freins identifiés	Axes			Descriptif de l'action	Informations complémentaires	Transmis par	Secteur
			Plaine agricole	Infrastr. linéaires	Aqua. et zh	Forêtiers	Prairies extensives	Zones urbanisées	"chez moi"		Réglementaire	Opérationnel	Pédagogique				
Ville de Châlons-en-Champagne/CE NCA	Diagnostic écologique des secteurs en gestion différenciée 1ère phase – 2009 des espaces verts de la ville de Châlons-en-Champagne	Châlons-en-Champagne							X				X	Dans le cadre de l'application du Grenelle de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et dans la continuité de la réflexion engagée par le service technique "Cadre de vie" de la ville de Châlons-en-Champagne depuis plusieurs années, une gestion différenciée est actuellement expérimentée sur certains espaces verts communaux. Ces nouvelles modalités d'entretien doivent se traduire concrètement par des retards de fauche sur certains tronçons déjà définis et des actions de sensibilisation auprès des habitants. Sans pour autant constituer un véritable corridor écologique cohérent et interconnecté écologiquement, les espaces verts concernés en 2009 par cette gestion différenciée forment une "couronne" qui encercle la partie sud de la ville de Châlons-en-Champagne. Ils sont de plus représentatifs des différentes configurations possibles en contexte urbain et péri-urbain : Cette étude doit permettre de réaliser un premier diagnostic écologique de ces espaces verts et ainsi d'évaluer à moyen terme (5 ans) les résultats de la gestion différenciée sur la qualité biologique des milieux, de la faune et de la flore. Pour ce faire, le Conservatoire suit plusieurs bio-indicateurs : - la composition floristique des habitats naturels ; la faune fréquentant le site et plus particulièrement les Lépidoptères Rhopalocères (papillons de jour) et les Orthoptères (craquelins, grillons, sauterelles).		DETCHEVERRY Pierre, CENCA	Agglomération
CENCA	Gestion écologique des sites remarquables	<u>ZH en vallée de la Marne</u> : Prairies de Vésigneul, Anse du Radouaye (Sarry, Ecury/Coole), Noue de la Pâtûre (Compertrix) marais d'Athis avec la commune ; <u>Pelouses sèches</u> : Camp d'Attila, Pelouses de St-Souplet et Sommepey-Tahure,				X		X	X				X	Missions de base du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne : préservation des richesses écologiques par la maîtrise du foncier (acquisition, bail, convention de gestion), gestion des ces espaces naturels (travaux d'entretien, de restauration ou dynamique naturelle), mise en place de suivis écologiques pour étudier leur évolution au travers d'indicateurs et constituer un réseau de sites naturels gérés de manière cohérente, valorisation au travers de support d'information (panneau, lettre d'information, animation...).	Pour le réaménagement de la Noue de la Patûre (action menée avec Compertrix, le CENCA, la CAC et la FDAAPPMA51), une contrainte était l'importance des feuilles mortes, broussailles, arbres qui dissimulaient ce point d'eau (envasement de l'étang) et pour la reproduction des brochets (création de frayères). Des panneaux de sensibilisation seront installés et des pêches électriques réalisées pour suivre l'évolution de la faune piscicole.	DETCHEVERRY Pierre, CENCA et MALOTIET Ludovic (pour la Noue de la Patûre)	Agglomération

Inventaire des actions réalisées – Attention, cet inventaire n'est pas exhaustif et se veut donc évolutif

Maître d'ouvrage Maître d'œuvre	Actions	Localisation	Etat d'avancement	Milieux							Freins identifiés	Axes			Descriptif de l'action	Informations complémentaires	Transmis par	Secteur	
				Plaine agricole	Infrastr. linéaires	Aqua. et/zh	Forêtiers	Présential extensif	Zones urbanisées	"chez moi"		Réglementaire	Opérationnel	Pédagogique					
AUDC	Elaboration d'un guide "Que planter sur le territoire du pays de Châlons-en-Champagne"	Pays de Châlons-en-Champagne											x		x				
Communes/écoles	A l'école de la biodiversité	Pays de Châlons-en-Champagne						x	x	x				x	x	Les écoles, associations ou groupes d'enfants constitués (type club CPN) et les communes (ou d'autres propriétaires) sont invités à se rapprocher de telle sorte que les communes (ou autres) mettent à disposition des terrains actuellement peu ou pas valorisés, pour en faire des "espaces biodiversité", lieux d'observation et de développement de la biodiversité.	Site Internet : http://www.cr-champagne-ardenne.fr/75ID=1089	DE CHAMPAVIN Sophie, CRCA	Agglomération
Particuliers/ Associations	Jardins familiaux, jardins partagés, jardins particuliers	Pays de Châlons-en-Champagne												x	x			DE CHAMPAVIN Sophie, CRCA	Agglomération
SIABAVE	Travaux d'entretien de la Vesle	Somme-Vesle et Courtisols					x								x	Travaux de restauration et entretien comprenant notamment sur Somme-Vesle et Courtisols : restauration de la végétation des berges, restauration hydromorphologique de la Vesle (mise en place de petits aménagements type risberme et déflecteurs), travail sur la franchissabilité piscicole de certains ouvrages.		BERNARDEAU Grimonie, SAGE Aisne Vesle, Suippes	Territoires du Nord
CC de la région de Suippes	Travaux d'entretien de la Noblette	La Cheppe, Bussy-le-Château, Saint-Rémy-sur-Bussy, Cuperly					x								x	Travaux de restauration et entretien comprenant notamment (d'après l'arrêté de DIG) la rénovation de la végétation rivulaire et remplacement des essences non adaptées et des aménagements piscicoles simples aux fins d'augmentation des potentialités écologiques		BERNARDEAU Grimonie, SAGE Aisne Vesle, Suippes	Territoires du Nord
CC de la région de Suippes	Arasement de l'ouvrage de la Cheppe sur la Noblette	La Cheppe	Etude en cours.				x				Opposition des riverains et des élus locaux.				x	Une étude va prochainement être lancée sur le barrage de la Cheppe en vue de son aménagement.		BERNARDEAU Grimonie, SAGE Aisne Vesle, Suippes	Territoires du Nord
SIABAVE	Cartographie des zones humides	l'ensemble du territoire du SAGE Aisne Vesle Suippes	En cours (éléments de caractérisation disponibles). Rendu de l'étude prévue fin 2013.				x							x	x	Le SIABAVE a lancé une étude de cartographie et de caractérisation des zones humides du territoire du SAGE. Ce travail est mené par le Conservatoire d'Espaces naturels de Champagne-Ardenne et devrait s'achever vers fin 2013.		BERNARDEAU Grimonie, SAGE Aisne Vesle, Suippes et LICKEL Marie-Françoise, Agence de l'eau Seine Normandie	Territoires du Nord et Agglomération
Agence de l'eau seine Normandie	Préparation du SDAGE 2016-2022 et révision de l'état des lieux	Bassin Seine Normandie	1ere version disponible en avril 2013 volet : qualité des masses d'eau. Validation par le comité de bassin fin 2013.				x							x				LICKEL Marie-Françoise, Agence de l'eau Seine Normandie	Agglomération
Syndicat de la Marne moyenne	Le "site atelier Marne Moyenne" et les travaux de restauration prévus en 2013 et 2014	Soulanges, Matougues, vésigneul	Partenariat en cours avec la LPO sur le diagnostic initial et le suivi des travaux				x								x	Ce "site atelier" vise la reconquête du fuseau de mobilité et l'amélioration de la biodiversité de la Marne Moyenne. Le montant global de l'opération est estimé à 780 000 € HT.		LICKEL Marie-Françoise, Agence de l'eau Seine Normandie	Agglomération
Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs	Etude sur le débit biologique						x											LICKEL Marie-Françoise, Agence de l'eau Seine Normandie	Agglomération
Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs	Arrêté de révision du règlement d'eau		juin-12				x								x			LICKEL Marie-Françoise, Agence de l'eau Seine Normandie	Agglomération

Maître d'ouvrage Maître d'œuvre	Actions	Localisation	Etat d'avancement	Milieux								Freins identifiés	Axes			Descriptif de l'action	Informations complémentaires	Transmis par	Secteur
				Plaine agricole	Intrus, linéaires	Aqua, et ch	Forêtiers	Pré et aléa natif	Zones urbanisées	"chez moi"	Réglementaire		Opérationnel	Pédagogique					
Cités en Champagne	Relais nautique		juin-12			X							X			La Halte propose 16 places d'ammarrage	http://www.citesenchampagne.net/le-relais-nautique	LICKEL Marie-Françoise, Agence de l'eau Seine Normandie	Agglomération
Cités en Champagne et Communauté de Communes de Condé	Remise en eau de la rigole de Condé	de Saint-Martin-sur-le-Pré à Juvigny (puis aménagements en zones sèches jusqu'à Condé)	Etudes de géomètre et hydrauliques en cours	X		X				X		Loi sur l'eau	X	X		Le projet vise une remise en eau de Saint-Martin-sur-le-Pré jusqu'à Juvigny afin de respecter la trame verte et bleue. A partir de Juvigny, la rigole se détache du canal latéral de la Marne, des aménagements en zones sèches (chemins) seront créés pour favoriser la trame verte jusqu'à Condé (l'idée étant de maintenir l'état boisé du site et évoluer la trame verte naturellement). Des études de géomètre et hydrauliques sont en cours pour mesurer les impacts du projet. La question de la loi sur l'eau est omniprésente sur ce projet, dont Cités-en-Champagne est maître d'ouvrage. Projet à horizon 2015.	Financement du projet à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau (subvention). Le travail sur la Rigole de Condé offre 3 solutions : riverains (lots), mais pose la question de la maîtrise d'ouvrage, les chantiers d'insertion, les entreprises. Au regard de la gestion de l'aval, le projet nécessitera certainement l'intervention d'une entreprise.	MALOTET Ludovic, Cités-en-Champagne	Agglomération, Communauté de communes de Condé
Cités-en-Champagne	Aménagements des bords de Marne	Rive gauche entre le parc de Perthus et le Pont Coupé	appel d'offres en cours			X				X	Il reste deux maisons, accessibilité du chemin aux poids lourds, la question des crues, la déclaration loi sur l'eau		X	X		Aménagement d'une piste cyclable, d'une voie pédestre le long de la voie ferrée, d'une rampe de mise à l'eau (coût d'environ 100 000 euros) et d'une plage aménagée (coût de 210 000 euros), aménagement d'un parking, à horizon 2014.		MALOTET Ludovic, Cités-en-Champagne	Agglomération
Cités-en-Champagne	Réalisation d'une piste cyclable et de plantations	Avenue Patton à Châlons-en-Champagne								X	Peupliers classés			X				MALOTET Ludovic, Cités-en-Champagne	Agglomération
Cités-en-Champagne	Achat de terrains	Bois de la Bardolle		X							arbres abîmés, propriétés privées, pas de gestion du site			X				MALOTET Ludovic, Cités-en-Champagne	Agglomération
Cités-en-Champagne	Réalisation d'une mare	Boulevard périphérique Nord-Ouest (secteur giratoire RD3 - Gare de triage)	Plans de géomètres en cours		X					X		Loi sur l'eau	X	X		Dans le cadre de la nouvelles phase de travaux du boulevard périphérique (phase 2 de la tranche, concernant le secteur giratoire RD3-gare de triage), des compensations hydrauliques sont prévues par Cités-en-Champagne : il a été proposé à l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) de créer une mare (Mare de Saint-Martin) de 600m2 alimentée par le canal de Saint-Martin : remise en eau pour créer une zone de frayères pour le brochet à horizon 2014.		MALOTET Ludovic, Cités-en-Champagne	Agglomération
Cités-en-Champagne	Réalisation d'une Noue sur tampon vert	Déviations de Chepy			X												Une entreprise va gérer	MALOTET Ludovic, Cités-en-Champagne	Agglomération
Saint-Quentin-sur-Coole	Projet Reboisement de 2ha	Saint-Quentin-sur-Coole																ROGER Sylvain	
FRCCA, Agrifaune	Agrifaune Interculture	Marne et Champagne Ardenne		X	X									X		Par l'expérimentation, en collaboration avec les organismes agricoles, la FRCCA a développé depuis 5 ans une expertise sur les couverts d'interculture (couverts hivernaux obligatoires en zones vulnérables, destinés à capter les nitrates résiduels et à protéger les sols). Au-delà de l'obligation de couverture des sols à laquelle sont tenus les agriculteurs, la FRCCA s'est intéressée à l'intérêt agronomique de ces couverts et aux bénéfices qu'ils pouvaient apporter à la faune sauvage, sédentaire ou migratrice, en hiver (abri, ressource alimentaire). En 2010, 2011 et 2012, une opération promotionnelle sur 2 mélanges d'interculture a été lancée par la FDCM (aide financière aux agriculteurs).En novembre 2011, la journée nationale technique Agrifaune sur les cultures intermédiaires s'est tenue au lycée agricole de Sommes Vesle.Depuis mars 2013, une marque Agrifaune Interculture O a été déposée au niveau national pour promouvoir la démarche sur le terrain, auprès des organismes stockeurs et des agriculteurs. Elle s'applique aujourd'hui à 13 mélanges d'interculture.		DE PONTBRIAND Solène	Agglomération
FRCCA, Agrifaune	Suivi de la biodiversité en milieu agricole	Marne et Champagne Ardenne		X	X									X	X	Mise en place des protocoles de l'Observatoire agricole de la biodiversité sur une dizaine d'exploitations agricoles de la région.Cet observatoire est un outil pédagogique destiné à mieux connaître la biodiversité en milieu agricole, et ce en s'appuyant sur quelques groupes d'espèces : abeilles solitaires, papillons, ver de terre, invertébrés terrestres. En parallèle à ces suivis, la FRCCA met en place avec la FDC de l'Aube (dans le département de l'Aube) des suivis plus précis sur les carabes en lien avec les bordures de champs et bandes enherbées.		DE PONTBRIAND Solène	Agglomération
FRCCA, Agrifaune	Réseau d'exploitations Agrifaune	Marne et Champagne Ardenne		X	X									X	X	Le réseau Agrifaune se compose d'exploitations de référence utilisées comme support de démonstration, d'expérimentation, de communication. Il y en a 10 en Champagne dont 1 dans la Marne.		DE PONTBRIAND Solène	Agglomération
FDCM	Aménagement des territoires	Marne		X	X										X	Accompagnement technique et financier des agriculteurs souhaitant mettre en place des aménagements. La FDCM propose un catalogue d'aménagements diversifiés : Haie champêtre, Bande tampon Bouchons, Bouchon, bande enherbée. La FDCM se positionne également comme maître d'œuvre dans le cadre de la mise en place de mesures compensatoires, ou dans le cadre de partenariats (ex : convention pour l'aménagement des pieds de pylônes avec RTE).		DE PONTBRIAND Solène	Agglomération

Maître d'ouvrage / Maître d'œuvre	Actions	Localisation/ Territoire ou échelle	Échéances	Milieux								Partenaires	Axes			Descriptif de l'action	Informations complémentaires	Transmis par	Secteur	Freins
				Plaine agricole	Infrastr. linéaires	Aqua. et zh	Forêttes	Prairial extensif	Zones urbanisées	"chez moi"	Réglementaire		Opérationnel	Pédagogique						
AUDC	Elaboration d'un guide "Que planter sur le territoire du pays de Châlons-en-Champagne"	Pays de Châlons-en-Champagne									X		X							
AUDC	Promouvoir un urbanisme de projet qui tient compte du contexte local (réalisation d'études paysagères, mise en place d'AEU...)	Pays de Châlons-en-Champagne		X	X	X	X	X	X	X				X			DE CHAMPSAVIN Sophie			
AUDC	Promouvoir les PLU intercommunaux pour répondre aux enjeux de la biodiversité à une échelle pertinente	Pays de Châlons-en-Champagne		X	X	X	X	X	X	X				X			DE CHAMPSAVIN Sophie			
Communes/intercommunalités	Intégrer les espaces d'intérêt écologique et les corridors existants dans les documents locaux de planification	Communes/ intercommunalités				X	X	X	X	X			X				DE CHAMPSAVIN Sophie			
Communes/intercommunalités	Protéger les terres agricoles dans les documents d'urbanisme	Communes/ intercommunalités		X				X					X				DE CHAMPSAVIN Sophie			
Communes/aménageurs/propriétaires	Conforter ou revoir les aménagements paysagers des zones industrielles et commerciales avec des plantations d'essences locales et la mise en place d'une gestion différenciée des espaces enherbés	Communes/ intercommunalités		X				X	X				X				DE CHAMPSAVIN Sophie			
Communes/intercommunalités/habitants	Identifier au sein de chaque commune les espaces semi-naturels qui pourraient présenter un patrimoine d'intérêt local à préserver	Communes		X	X	X	X	X	X	X			X		X		DE CHAMPSAVIN Sophie			
Communes/privés	Mettre en place des mesures contractuelles (et une protection réglementaire lorsque la voie contractuelle n'est pas possible ou concluante) pour la préservation des boisements, bosquets, ripisylves et secteurs fragiles	Communes		X	X	X	X	X	X	X			X	X			DE CHAMPSAVIN Sophie			
Communes/associations/gestionnaires	Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion sur des zones à forts enjeux patrimoniaux (pelouses...)	Local		X	X	X	X	X	X	X			X				DE CHAMPSAVIN Sophie			
Collectivités/associations de protection de la nature	Développer une protection foncière des zones humides remarquables	Local				X							X				DE CHAMPSAVIN Sophie			
Collectivités/privés	Protéger les zones de champs captants pour l'eau potable (boisements, prairies permanentes)	Local				X							X				DE CHAMPSAVIN Sophie			
Collectivités/propriétaires/riverains/syndicats de rivière	Reconquérir les ripisylves	Local				X							X				DE CHAMPSAVIN Sophie			
Collectivités/syndicats de rivière	Informers les riverains des cours d'eau sur les bonnes pratiques de gestion écologique	Local				X								X			DE CHAMPSAVIN Sophie			
Collectivités/privés	Préserver les haies, bosquets et mares existants	Pays		X	X	X	X	X	X	X			X	X			DE CHAMPSAVIN Sophie			
Collectivités/associations	Accompagner la plantation de nouvelles haies en particulier autour des bourgs et villages	Pays							X				X				DE CHAMPSAVIN Sophie			
Communes	Poursuivre le développement de la gestion différenciée des espaces verts et semi-naturels	Pays							X	X			X				DE CHAMPSAVIN Sophie			
Exploitants agricoles	Développer des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (agriculture durable, utilisation raisonnée des ressources, des engrais et pesticides)	Pays		X		X		X					X				DE CHAMPSAVIN Sophie			
Communes/Conseil général	Mettre en place des itinéraires de gestion extensive des bords de route	Local			X								X				DE CHAMPSAVIN Sophie			
Exploitants/collectivités	Préserver les zones délaissées colonisables par des plantes messicoles	Local		X	X								X				DE CHAMPSAVIN Sophie			
Collectivités/établissements scolaires	Inciter à la création d'espaces de nature à vocation écologique et pédagogique	Communes/ intercommunalités							X	X			X	X			DE CHAMPSAVIN Sophie			
Cités-en-Champagne	Revaloriser les étangs de Saint-Hubert	Agglomération		X					X				X			Entretenir davantage	MALOTET Ludovic	embaucher un AGICAC?	Coût (3000/4000 euros à l'année)	
Cités-en-Champagne/armée	Butte des Fusillés	L'Epine		X													MALOTET Ludovic			
Cités-en-Champagne	Relier les Jards au Domaine de Coolus via le Pont Coupé	Agglomération				X			X								MALOTET Ludovic			
Chambre d'agriculture 51/Fédérations régionale (FRCCA) et départementale (FDCM) des chasseurs/CRPF	Communication sur la TVB dans les supports habituels	Marne et Champagne Ardenne		X	X		X						X		X	Sylvinfo, CDM, Sites Internet	DE PONTBRIAND Solène			

◆ Carte du Pays

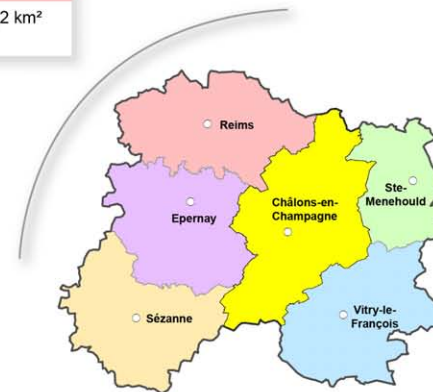
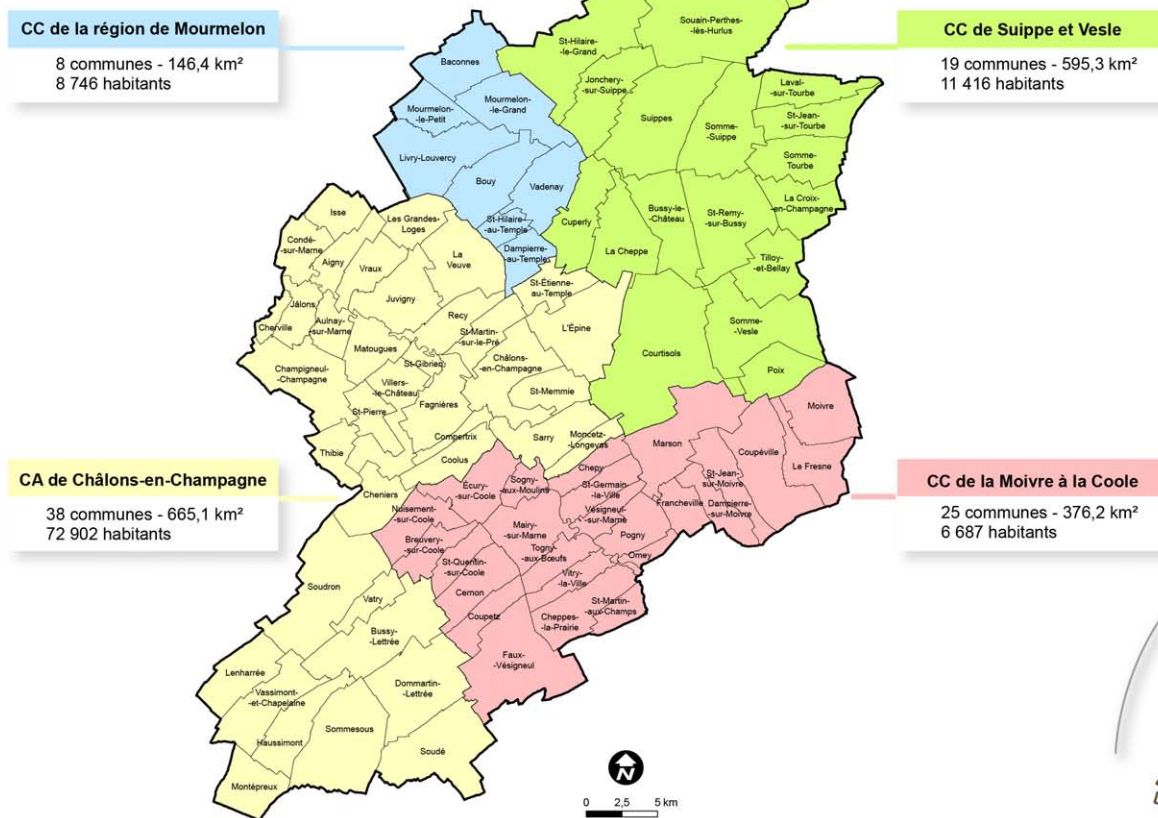
**SYNDICAT MIXTE DU SCoT
ET DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

Pays de Châlons-en-Champagne

90 communes

Superficie : 1 783 km²

Population : 99 751 hab (*population totale, 2011*)



♦ Définitions des différents sigles

AESN	Agence de l'Eau Seine-Normandie
AUDC	Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne
CAUE	Conseils d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement
CBNBP	Conservatoire botanique national du Bassin parisien
CENSA	Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DHFF	Directive Habitats Faune Flore
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EBC	Espace Boisé Classé
ENS	Espaces Naturels Sensibles
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FDAAPPMA51	Fédération Départementale des Associations Agréées de Protection de la Pêche et des Milieux Aquatiques
FRCCA	Fédération Régionale des Chasseurs de Champagne-Ardenne
FREDONCA	Fédération Régionale de Défense Contre Les Organismes Nuisibles de Champagne-Ardenne
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
IGN	Institut Géographique National
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
OAP	Orientation d'Aménagement et de Programmation
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office National des Forêts
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIABAVE	Syndicat mixte Intercommunal d'aménagement du Bassin de la Vesle
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
TVB	Trame Verte et Bleue
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Février 2014



Agence d'Urbanisme et de Développement
de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne (AUDC)
13 rue des Augustins – CS 60013 – 51005 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
Tél : 03 26 64 60 98
Mail : jm.chone@audc51.org